

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Thierry FALCONNET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry FALCONNET - Mme Brigitte POPARD - M. Patrick AUDARD - Mme Christiane JACQUOT – M. Nouredine ACHERIA – Mme Aziza AGLAGAL – M. Ludovic RAILLARD – Mme Joëlle BOILEAU – M. Léo LACHAMBRE – Mme Jamila DE LA TOUR D'AUVERGNE – M. Didier GIRARD – Mme Brigitte BERTHE – M. Yves-Marie BRUGNOT – M. Pascal KELLER – M. Mongi BAHRI – Mme Christine BUCHALET – Mme Anne VILLIER – M. Jean-Marc FOMBARLET – M. Bruno HABERKORN – M. Sylvain BLANDIN – M. Lhoussaine MOURTADA – Mme Saliha OUARTI – Mme Stéphanie DROUIN – Mme Sophie MOREAU – M. Philippe NEYRAUD – Mme Saliha M'PIAYI – M. Pierre HUMBERT – Mme Julienne FIOSSONANGAYE – M. Christophe GUILLET

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Nezha NANG-BEKALE donne le pouvoir à Mme Brigitte POPARD
Mme Michèle BERTHAUX donne pouvoir à M. Thierry FALCONNET

ABSENTS / EXCUSÉS :

Mme Hana WALIDI-ALAOUI, M. Dominique MICHEL

T. FALCONNET – Mes chers collègues, je vous propose de vous installer. Bienvenue pour cette séance de notre Conseil Municipal. Je vais demander à Mme POPARD, Première adjointe, de faire l'appel des membres du Conseil Municipal. Mme POPARD, vous avez la parole.

Mme Brigitte POPARD est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

T. FALCONNET – Merci Mme la Première adjointe. Je vous propose d'approuver tout d'abord le procès-verbal de notre séance du 10 février, c'était le dernier point sur idelibre. Vous en avez eu communication. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le procès-verbal ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le procès-verbal du 10 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

T. FALCONNET – Je voudrais saluer le directeur adjoint de l'INSEE. J'ai souhaité, ce soir, que nous ayons une présentation des chiffres de l'INSEE. Vous ne le savez peut-être pas, mais tous les ans, les chiffres sont présentés à chacun des maires de la métropole. Donc j'ai eu une présentation de ces chiffres et il m'a semblé important, utile, que l'Assemblée délibérante et le public présent aient connaissance de ces chiffres.

M. AUDARD a obligeamment cédé sa place, cédé son siège pour l'instant. Je donne la parole à M. le directeur adjoint de l'INSEE pour la présentation des chiffres de Chenôve.

Présentation d'un powerpoint.

Vincent BONJOUR, directeur adjoint de l'INSEE BFC – Je ne vais pas vous « abrutir » de chiffres pendant une quinzaine de minutes.

J'ai quinze minutes pour vous apporter quasiment que des bonnes nouvelles même que des bonnes nouvelles. L'objectif, ici, est de vous présenter un peu les populations de référence 2022 en zoomant progressivement de la France métropolitaine jusqu'à votre commune pour mieux comprendre ce qu'il se passe aussi en France et comprendre les facteurs d'évolution de votre population.

Avant de démarrer, pourquoi ce sont les populations de référence de 2022 ? Cela semble un peu « vieillot », on est en 2025. On se dit : « L'INSEE a trois ans de retard ». Oui, l'INSEE a trois ans de retard. C'est une raison valable dans le sens où, pour des raisons budgétaires principalement, nous faisons un calcul sur cinq années de ces populations légales.

Chaque année, sur les communes de plus de 10 000 habitants, on va recenser 8 % des logements. Et voilà, en fait, on fait une enquête par sondage. Et au final, sur 5 ans, on a 40 % des logements qui sont recensés, échantillonnés et recensés, avec des taux de réponse qui sont excellents, surtout dans votre commune. Et l'objectif, en fait, c'est de prendre le milieu, l'année médiane donc 2022.

L'INSEE et la CNERT (pour information : Commission Nationale d'Évaluation et du Recensement de la Population) travaillent à réduire ce pas. On essaye d'être un peu plus proche de l'actualité, de la réalité, et donc pour réduire à deux ans au lieu de trois ans là maintenant.

On va rentrer directement dans le vif du sujet avant d'arriver sur les chiffres de votre commune. Vous avez ici deux cartes nationales qui vont représenter les évolutions de population sur deux quinquennats différents. Celle de gauche, toute petite en bas, c'est 2011-2016. Celle de droite, la plus grande, c'est 2016-2022. Vous vous souvenez, je vous ai parlé d'un plan quinquennal et je ne vous ai pas menti, c'est bien cinq ans entre 2016 et 2022 puisqu'il y a eu une année blanche à cause du COVID. On n'a pas pu recenser cette année-là et on a cinq années où on a recensé la population entre 2016 et 2022. L'objectif de ces deux cartes, c'est de vous montrer l'évolution de la population sur les grandes régions. Et ce qu'on remarque, c'est qu'en Bourgogne-Franche-Comté, on a une baisse sur le dernier quinquennat et sur celui encore d'avant de 0,1 % annuel moyen. Donc il y a plusieurs régions qui connaissent une baisse de population, Grand-Est, Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France, etc. Ça continue, les baisses se poursuivent. Il faut savoir que quand on analyse l'évolution de la population, on regarde également deux autres agrégats que vous avez certainement déjà entendu qui sont le solde naturel et le solde migratoire. Le solde naturel c'est les naissances moins les décès sur le territoire qui est concerné, et le solde migratoire, ça va être les entrées moins les sorties.

Sur la Bourgogne-Franche-Comté, donc ce moins 0,1 % par an, il est fortement pénalisé par le solde naturel qui est négatif. On a de moins en moins de naissances, de plus en plus de décès. Les courbes se sont croisées, on les verra tout à l'heure, depuis quelques années. Par contre, il y a un solde migratoire qui est légèrement positif. Donc, il y a un petit effet qu'on est en train d'essayer d'expliquer à l'INSEE sur ce solde migratoire qui reste positif dans la région, puisqu'on a remarqué depuis une quinzaine d'années, c'est surtout les jeunes qui sortent de la région et on attire davantage de personnes plus âgées. Sauf qu'il y a de moins en moins de naissances. Les générations sont de plus en plus petites en volume, de moins en moins de jeunes, et la population vieillissante en France, en règle générale, fait qu'on attire des volumes plus importants de personnes plus âgées. Au final, ce solde migratoire devient de plus en plus important chaque année, ce qui compense, du coup, cette

baisse du solde naturel. Pour les autres régions, la tendance s'inverse globalement en Centre-Val-de-Loire et Hauts-de-France. C'est principalement dû aussi au solde naturel.

C'est une deuxième petite représentation de ce qui se passe en France, pour mieux comprendre ce qui se passe en Bourgogne-Franche-Comté, sur lequel on va zoomer par la suite. C'est ce qu'on appelle une carte « lissée ». À gauche, vous avez 2011 à 2016, l'évolution de la population entre ces deux dates et à droite, l'évolution entre 2016 et 2022. Plus la couleur est chaude, plus l'évolution est positive, plus il y a une croissance démographique sur ces territoires. Ce qu'on remarque en fait, c'est que globalement en France métropolitaine, on a principalement des évolutions, des croissances de population qui sont positives sur les grandes métropoles, et ensuite on a les phénomènes héliotropiques. Donc, c'est principalement, côté littoral méditerranéen et aquitain. Mais ce que l'on remarque principalement, le gros constat entre ces deux cartes, c'est que la France se refroidit. Vous voyez que les zones bleues bleuissent de plus en plus, s'étendent et ce, un peu partout en France. Même pour les territoires qui connaissaient des croissances assez fortes entre 2011 et 2016, ils continuent de voir un ralentissement de cette croissance démographique sur ces territoires-là, y compris sur le bassin aquitain par exemple ou le bassin méditerranéen.

On va aller un petit peu plus loin. On va zoomer maintenant sur la région Bourgogne-Franche-Comté. C'est exactement les deux mêmes cartes. Je vais juste faire un zoom. Donc, à gauche, les évolutions entre 2011 et 2016, à droite, les évolutions entre 2016 et 2022. Et ce que l'on constate, c'est que les zones qui s'en sortent le mieux restent les grandes villes, les métropoles et leurs couronnes métropolitaines. On a également l'arc jurassien qui s'en sort mieux, mais moins bien qu'avant. Le Sénonais s'en sort également mieux, mais encore une fois moins bien qu'avant. On sent que ces zones d'évolution de population se rétrécissent. Le Mâconnais s'en sort avec une belle stabilité et une croissance stable au niveau de sa population. Côté Dijon, on avait toute cette zone à l'époque, qui était entre 2011 et 2016, pas si loin que ça, où on rejoignait Dijon et Besançon sur une évolution sur toute cette ligne-là. Là, maintenant, il y a une frontière bien nette avec une stabilité, voire une baisse de population entre ces deux métropoles.

Si on regarde un petit peu dans les chiffres, au milieu des départements, on remarque que seuls les départements de la Côte-d'Or et du Doubs vont gagner en population entre 2016 et 2022. Donc, là, sur ce tableau-là, vous avez les départements ici, leurs populations, et puis, cette partie-là entre 2016 et 2022, la variation annuelle moyenne de la population – ce qu'ils gagnent ou qu'ils perdent en habitants – et, entre 2011 et 2016, ici. Donc, là, seuls la Côte-d'Or et le Doubs vont gagner de la population, continuent d'en gagner, mais par contre cela diminue partout. Il n'y a uniquement dans la Nièvre où ils ont un ralentissement de leur baisse. C'est compliqué à imaginer mais, voilà, ça baisse, mais un peu moins fort qu'avant. Ils connaissent une certaine stabilité surtout sur Nevers en particulier. Pour les autres territoires, la baisse, la décroissance démographique s'accroît. Si maintenant, on regarde ce dont je vous ai parlé tout à l'heure, la décomposition solde naturel / solde migratoire, on arrive à prendre les évolutions de chaque département et puis, à dire qu'est-ce qui est dû à ces évolutions naissances moins décès, et qu'est-ce qui est dû aux entrées moins sorties.

Côté solde naturel, il n'y a aucun département qui s'en sort. Tous les départements voient une baisse de leur solde naturel, ça reste positif dans la Côte-d'Or, dans le Doubs et aussi dans le Territoire-de-Belfort. Mais, sur tous les autres départements, on a une dégradation du solde naturel. C'est une grande majorité des territoires en France qui connaissent ça. Il faut savoir également que l'on va atteindre dans les deux / trois prochaines années, sans faire d'estimation trop précise, un croisement des courbes où il y aura, du coup, autant de naissances que de décès durant l'année écoulée.



Côté solde migratoire, on va avoir une amélioration sur une grande majorité des territoires. Donc la Côte-d'Or, on reste à + 0,1 %. Sur les autres territoires, on s'améliore légèrement entre + 0,1 et 0,3 points. La raison principale, c'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure, c'est l'attrait des personnes plus âgées sur notre territoire avec une population vieillissante, donc, des volumes de personnes plus âgées qui est plus important qu'à l'époque et, on arrive à attirer quand même dans notre région.

Maintenant, on arrive au sujet d'intérêt principal, sur la commune de Chenôve. Je vous ai mis une carte avant de discuter vraiment de la commune, sur la métropole. C'est intéressant de voir ce qui se passe sur la métropole de Dijon dans le dernier quinquennat. Plus la bulle est grosse, cela veut dire qu'il y a plus d'habitants, plus de population sur la commune concernée et plus la couleur est chaude, plus l'évolution de cette population a été importante sur le dernier quinquennat, donc sur 2016-2022.

Les deux seules communes de plus de 10 000 habitants qui tirent leur épingle du jeu sont les communes de Dijon et de Chenôve. Ce sont vraiment les deux seules communes. L'évolution de la population sur Dijon Métropole est portée en grande partie par la commune de Dijon.

Dijon connaît une évolution annuelle moyenne de 0,5 % par an et Chenôve atteint presque les 0,6 % par an. Vous avez une croissance un peu plus importante même si les volumes sont complètement différents, une croissance un peu plus importante que celle de Dijon.

Les baisses les plus importantes sont principalement portées, constatées pour Quetigny : moins 1,25 %, et Chevigny-Saint-Sauveur : moins 0,89 %. Ce sont des baisses qui sont quand même assez fortes sur ces deux communes-là.

On va entrer un peu plus dans le détail de votre commune et essayer de comprendre l'ensemble des mécanismes qui sont à l'œuvre sur l'évolution de votre population. Je vous ai dit que c'est une population qui est en croissance sur ce dernier quinquennat. Vous êtes passés de 14 047 habitants en 2016 à 14 461 habitants en 2022. Cela fait un gain de 400 habitants sur ce quinquennat, ce n'est pas énorme mais c'est quand même positif par rapport à tout ce qui se passe autour de la région. C'est quand même très positif. Et pour comprendre la suite, on va s'arrêter un tout petit instant. On ne fait pas des choses trop compliquées, parfois à l'INSEE. Et, notamment, sur le calcul de la population municipale des grandes communes, on a juste une multiplication. On va prendre le nombre moyen de personnes par logement. Quand on fait le recensement de la population, on vient vous recenser, on sait combien vous êtes dans le logement et on arrive à faire chaque année une moyenne du nombre de personnes qu'il y a dans le logement. Donc ça on le ressort, et on prend celui de 2022. On prend les cinq enquêtes annuelles de recensement, on fait la moyenne de ce nombre, et on obtient le nombre moyen de personnes par logement. Après on multiplie juste par le nombre de logements. C'est aussi simple que ça. Ce nombre de logements, vous savez que votre commune tient un RIL – un Répertoire d'Immeuble Localisé – et c'est ce RIL justement qui va permettre d'avoir ce nombre de logements. Cette décomposition permet de comprendre concrètement ce qui se passe au sein de votre commune. Le premier facteur, c'est que vous avez davantage de logements. Chaque année, sur ce dernier quinquennat, vous avez gagné 0,2 % de logements. Alors si je reprends les chiffres directement, vous êtes passés de 6 650 logements en 2016 à 6 730 logements en 2022, donc environ 80 logements complémentaires, ce qui est vraiment non négligeable. Ça c'est le premier facteur qui explique cette évolution de population.

Le deuxième facteur, c'est des logements qui sont plus remplis. Vous êtes passés de 2.05 personnes par logement à 2.09 personnes en moyenne par logement. Être au-dessus de deux est très rare. La commune de Dijon est à 1,53 si je ne me trompe pas. Et dans les grandes communes, on a ces phénomènes de décohabitation (d'avantage de divorces, de

séparations, etc). On va avoir aussi le vieillissement de la population, du veuvage qui va arriver, ce qui va faire que les logements vont être de moins en moins habités, il va y avoir de moins en moins de personnes par logement. Donc, à la fois vous avez une augmentation et en plus vous restez au-dessus de deux, ce qui est assez grand, assez notable. C'est atypique, j'ai envie de le dire dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Le dernier facteur que l'on peut constater, c'est que vous avez de moins en moins de logements vides sur ce dernier quinquennat, vous êtes passés de 6,7 % de logements qu'on appelle « vacants », et également, c'est avec le RIL – le Répertoire d'Immeubles Localisés – qu'on fait ça, vous êtes passés de 6,7 % à 6,1 %. Donc tout ça se cumule, vous avez plus de logements, plus de personnes par logement, moins de logements vacants, ce qui conduit à cette évolution de près de 0,6 % par an, sur les cinq dernières années.

Si, maintenant, je regarde un peu plus au niveau détaillé les statistiques, on va repartir plus sur le solde naturel. Je vous en avais parlé tout à l'heure. À droite, vous avez le graphique avec, en rouge, entre 2014 et 2023, la courbe en rouge, ça représente les naissances domiciliées dans votre commune, dans la commune de Chenôve. Et en bleu, vous avez les décès domiciliés.

Donc dans les deux cas, si je trace une droite, je vais avoir une tendance à la baisse pour les naissances domiciliées et une tendance à la hausse pour les décès domiciliés. Sauf qu'on voit quand même une petite augmentation, même non négligeable, du nombre de naissances entre 2022 et 2023. Vous avez peut-être repéré les années en cours, justement, sur la population d'élèves au sein de votre commune. Et une baisse également des décès, ce qui va contribuer à un solde naturel qui reste positif, qui pourra le rester, peut-être encore un ou deux ans au moins. Après, on ne fait pas de projection, pas d'estimation sur ce qui peut se passer dans l'avenir. Le solde migratoire chez vous est légèrement positif, 0,1 % par an. C'est-à-dire que vous accueillez plus de monde que vous n'en perdez, que de personnes qui sortent. Et sur les jeunes, en fait, je vous ai aussi remis ce graphique tout en bas qui représente la part des populations par tranche d'âge. Ici, on a principalement les 0-14 ans, c'est sur celui-là qu'on va s'arrêter. En bleu, c'est 2010, en gris : 2015, en rouge : 2021. Je suis daltonien, j'espère ne pas tromper dans les couleurs. Et ce que l'on remarque, c'est qu'il n'y a que la population des 0-14 ans qui augmente substantiellement sur ces trois périodes-là. Ensuite, si on ne compare que 2015 / 2021, on a des toutes petites baisses, mais, très légères de parts, qui sont compensées par ces 0-14 ans.

Et enfin, si je continue de zoomer – et après je m'arrêterai là sinon je serai aux carreaux – là, on a votre commune et on a le découpage en iris. Je ne sais pas si vous êtes familiarisés avec ce découpage. Mais là, clairement, votre regard est bien plus pertinent pour analyser ces évolutions et vous vivez dans cette commune, vous voyez les constructions, vous voyez les évolutions aussi de vos quartiers. Ce qui est remarqué ici, c'est qu'il y a (pardon, c'est le même principe, plus la ville est grosse, plus il y a d'habitants, plus petite, moins il y en a. Plus la couleur est chaude, plus la croissance de la population est importante). Les trois iris principaux qui augmentent en termes de population, ça va être principalement Mairie-Stade, Saint-Exupéry et Ateliers SNCF, Cogourdant qui se stabilise, et ensuite, trois qui vont diminuer, mais plus légèrement que les trois autres qui vont augmenter, donc Pétignys-Chaufferie, Piscine-Valendons, et Chapitre-Bibliothèque. Sur la zone industrielle, vous avez peu d'habitants globalement malgré la taille du territoire, et également ici, forcément puisqu'ici, c'est le plateau de Chenôve, j'habite là et je suis bien conscient que l'on ne peut pas construire par là.

T. FALCONNET – Et, on ne veut pas.

Vincent BONJOUR, directeur adjoint de l'INSEE BFC – Et on ne veut pas. Je me doute. Donc au final, le message à retenir vraiment essentiel sur votre commune, c'est que tout est au vert sur les facteurs qui vont décrire l'évolution de votre population. Ce qui est un cas

assez atypique sur la majorité des grandes communes et la majorité aussi des conseils municipaux auxquels je peux intervenir. Vous avez plus de logements, plus de personnes par logement, moins de logements vacants. Une part de jeunes qui a tendance à augmenter, également, dans vos populations, votre population rajeunit. Un solde naturel qui n'est pas encore positif, un solde migratoire qui est très légèrement positif. Donc voilà, tous ces indicateurs-là, même si à chaque fois c'est que des petits indicateurs verts, ça contribue vraiment à une évolution de population qui est, pour l'instant, stabilisée et toujours en croissance. J'en ai terminé pour ma présentation. J'en profite également pour remercier Monsieur le Maire et ses équipes pour le sérieux qui accompagne la collecte du recensement de la population. Mes équipes travaillent avec ces équipes justement pour que le recensement se passe au mieux. Et là également, tous les indicateurs sont au vert pour cette année encore. Tout s'est vraiment très bien passé et je ne peux que vous en féliciter. Merci beaucoup et si vous avez des questions, n'hésitez pas.

T. FALCONNET – Merci Monsieur le directeur de cette présentation. Je vais ouvrir pendant dix minutes les échanges. Est-ce qu'il y a des questions à poser ? Bruno HABERKORN.

B. HABERKORN – C'est vraiment une question technique quand vous parlez de solde migratoire, c'est des gens qui sont étrangers à la commune, qui viennent s'installer sur la commune ?

Vincent BONJOUR, directeur adjoint de l'INSEE BFC – Qui n'habitaient pas dans votre commune auparavant. C'est ça.

B. HABERKORN – Cela n'a rien à voir avec les obsessions de certains ?

Vincent BONJOUR, directeur adjoint de l'INSEE BFC – Non, cela n'a rien à voir avec les étrangers au sens population.

B. HABERKORN – Merci.

T. FALCONNET – D'autres questions ? M. NEYRAUD.

P. NEYRAUD – Oui. Bonjour à tous. Toujours au niveau du solde migratoire, je sais qu'il était prévu à un moment donné que l'INSEE récupère ces données pour les injecter dans la liste électorale. Est-ce que c'est toujours d'actualité ou pas du tout ? Merci.

Vincent BONJOUR, directeur adjoint de l'INSEE BFC – C'est toujours dans les tuyaux, à ma connaissance, mais pour l'instant, je ne vois pas d'avancée clairement, de mon côté. Je gère aussi l'état-civil, qui est une partie qui gère un peu plus aussi le répertoire électoral unique sur lequel on fait les actes d'automatisation, pour mettre à jour le REE automatiquement. À ma connaissance, ce n'est pas un projet qui est vraiment en phase d'aboutir très prochainement.

T. FALCONNET – D'autres questions ? Moi, j'ai une question à vous poser. Pourquoi est-il important pour une ville de gagner de la population selon l'INSEE ?

Vincent BONJOUR, directeur adjoint de l'INSEE BFC – Nous, on ne travaille pour personne mais souvent, les remarques que l'on a, c'est principalement, c'est des remarques sur le budget. Pour avoir des budgets, pour pouvoir continuer de financer et de faire vivre cette ville, et d'augmenter, en termes d'infrastructures. C'est votre lieu de vie, et l'augmentation de la population participe au phénomène global de votre commune. Donc, pour moi, la principale raison serait le budget.

T. FALCONNET – D'accord.



Vincent BONJOUR, directeur adjoint de l'INSEE BFC – Je ne sais pas s'il y en a d'autres, mais ...

T. FALCONNET – Mme M'PIAYI.

S. M'PIAYI – Est-ce qu'il y a une corrélation entre l'augmentation de la population dans une ville, pas forcément Chenôve, et l'attractivité ?

Vincent BONJOUR, directeur adjoint de l'INSEE BFC – Ça va dépendre du solde migratoire. Là, vous êtes attractifs puisque vous êtes légèrement positifs. Mais, c'est uniquement comme ça qu'on va déterminer l'attractivité. Et après, pour décrire les tenants et aboutissants de certaines attractivités, là, il faut rentrer un peu plus dans le détail et regarder, vraiment. On a la capacité, même si la commune, avec ses 14 000 habitants, paraît grosse, on a la capacité, a priori, robuste, de pouvoir caractériser ces populations qui arrivent chez vous.

Est-ce que c'est plus des jeunes familles ? Est-ce que c'est plus des personnes âgées ? Est-ce que c'est des jeunes couples qui viennent et du coup qui habitaient sur Dijon en appartement et qui veulent s'installer en maison, ici ? On a la capacité potentiellement de faire ça.

T. FALCONNET – Bien, écoutez, on va vous remercier de votre venue.

Vincent BONJOUR, directeur adjoint de l'INSEE BFC – Merci de votre invitation.

T. FALCONNET – Merci de cette présentation, et puis à l'année prochaine, si tout va bien, je pense que la future équipe municipale se fera un plaisir de vous accueillir. C'est intéressant d'avoir ces chiffres qui sont des chiffres objectifs. J'ai juste une remarque c'est que nous sommes bien sur les chiffres jusqu'en 2022 et vous avez évoqué le nombre de logements supplémentaires qui ont été construits. Là aussi, il y a un solde, entre ce qui a été déconstruit et ce qui a été construit. Là, on vient de livrer, viennent d'être livrés plus de 200 logements, donc on peut aisément imaginer que cette évolution, elle va se poursuivre. Ce n'est pas seulement une question budgétaire, c'est aussi, pour nous, je le redis, c'est une volonté de rééquilibrer sociologiquement la ville. D'ailleurs, c'était intéressant de regarder les iris, c'est de voir quels sont les quartiers qui décroissent et quels sont les quartiers qui prennent de la population. Cela correspond aussi à une orientation de rééquilibrage sociologique qui est celle poursuivie par cette équipe municipale.

Je vous remercie. Justine va vous raccompagner.

M. Vincent BONJOUR, directeur adjoint de l'INSEE BFC quitte le Conseil Municipal.

T. FALCONNET – Mes chers collègues, quelques mots avant d'aborder notre ordre du jour ordinaire.

Donc nouvelle séance du Conseil Municipal ce soir avec des points très importants, notamment le vote du budget primitif pour 2025, le dernier de la mandature 2020-2026, puisque comme en 2020, le vote du budget 2026 se déroulera après l'élection municipale. C'est un engagement de ma part. C'est le souhait de laisser à la future équipe municipale qui prendra en main la conduite de cette ville, la possibilité de mettre en œuvre son projet politique une fois installée dans ses fonctions.

Alors vous le savez, un budget ce sont des chiffres, des taux, des statistiques, des lignes de crédit, des règles comptables, des dépenses de fonctionnement, d'investissement, ce sont aussi des taux de fiscalité. Ce sont surtout les moyens dont nous allons nous doter pour

accompagner dans leur quotidien la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens. C'est aussi la vie de nos agents. Je dis cela à l'attention de celles et ceux qui insistent lourdement, de manière permanente, sur le nombre, la rémunération de nos agents municipaux, voire, c'est une nouveauté, des attaques ad hominem ou ad féminam, (surtout ad féminam d'ailleurs en ce moment), et qui remettent de facto en cause la qualité de leur travail, leur investissement à la tâche et leur attachement au service public. Ce sont les mêmes qui déclarent à l'envi via des communiqués de presse, à répétition, fondés sur des rumeurs qu'à Chenôve, nous maltraiterions les cadres, les agents de la collectivité, tout cela, bien sûr, vous l'avez compris, à des fins polémiques.

Je le dis ce soir avec force, avec conviction, devant vous : les fonctionnaires territoriaux de la Ville de Chenôve, ont toutes et tous notre considération quelque soit leur grade ou leurs responsabilités. Nous pilotons cette organisation de près de 500 agents dans un subtil équilibre entre bienveillance et exigence. Bienveillance à l'égard des personnes, exigence dans la qualité du service rendu à la population. Et je tiens à saluer ce soir, l'ensemble des agents de notre collectivité, leur adresser au nom de la Majorité mes remerciements pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien pour le bien commun, pour notre République de proximité.

Ce projet de budget primitif soumis à votre vote qui sera présenté dans quelques instants par notre adjoint aux Finances, Patrick AUDARD, dont je salue ici l'investissement dans l'intense travail de préparation budgétaire, avec les services de notre ville (un salut particulier à notre directeur des finances, Arthur MARESCHAL, ainsi que les directeurs de pôle Laïla SONTAY et Jordane PETETIN aux côtés de la directrice générale des services, Caroline OBADIA).

Ce projet qui est la traduction en chiffres des choix et des arbitrages politiques de notre commune qui vous ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires le 10 février dernier.

Ce projet de budget est celui qui va nous permettre tout au long de l'année de continuer d'agir pour Chenôve, avec et pour les cheneveliers, dans le sens de notre programme municipal que nous mettons en œuvre depuis 5 ans, et ce, en dépit des crises – sanitaires, économiques, sociales, écologiques – auxquelles on peut ajouter je pense, des crises géopolitiques aujourd'hui – et je sais que Patrick AUDARD y fera référence – auxquelles nous apportons des réponses au quotidien en dépit également des épisodes dramatiques que nous avons connus ensemble, particulièrement, les incendies criminels dont nous avons été la cible qui nous obligent à prendre à bras le corps la reconstruction ou la réhabilitation lourde d'équipements municipaux en dépit d'un contexte national et international préoccupant.

Pour en dire quelques mots, alors que nous devons compenser localement la politique de casse du Président de la République, de casse sociale et de ses gouvernements successifs, alors que les riches le sont de plus en plus mais que les Français s'appauvrissent, alors que les besoins des citoyens en matière de services publics sont croissants face à l'aggravation des inégalités, nous avons une loi de finances 2025 qui pèse lourdement sur la capacité d'agir des collectivités locales, réduit les moyens indispensables à notre disposition, aggrave les inégalités territoriales déjà trop présentes. Cette politique d'austérité, doublée récemment par les déclarations inquiétantes d'Emmanuel MACRON sur le réarmement de la France, sur le passage à une économie de guerre, sans augmentation d'impôts, ce choix de contraindre les collectivités locales alors que le déficit provient d'une mauvaise gestion de l'État, imposent une pression difficilement, de plus en plus difficilement soutenable sur les finances des municipalités, pas que la municipalité de Chenôve, du bloc communal, les obligeant à choisir en prenant soin de ne pénaliser personne, particulièrement les plus vulnérables.

J'aurai l'occasion de m'en ouvrir, entre autres sujets, avec Monsieur le Préfet qui prochainement nous fera l'honneur de sa visite pour découvrir Chenôve au-delà des dossiers qu'il a déjà pris en charge.

Pour faire vivre nos 10 engagements, nos 120 propositions, pour faire vivre notre projet pour Chenôve et accompagner les Cheneveliers en proximité grâce à un service public de qualité, le budget primitif que nous vous proposons ce soir est un budget à la fois d'action et un budget de protection.

Quand d'aucuns glosent, commentent et critiquent, nous sommes et nous restons au travail ! Et nous y serons jusqu'en mars 2026, au travail ! Nos priorités restent les mêmes, car notre ville est et doit continuer d'être, une ville mosaïque et populaire, une ville citoyenne, une ville soucieuse des enjeux climatiques et écologiques, une ville émancipatrice et agréable à vivre pour toutes et tous. Et j'en profite pour l'ajouter, une ville attractive qui amène de nouveaux habitants à Chenôve.

Quatre grands axes guident les orientations de ce budget 2025 :

- Un budget d'action et de protection pour **que Chenôve continue d'être une ville où la relation aux citoyens et le service public sont de qualité** : Nous maintenons - à la fois en fonctionnement comme en investissement (687 000 euros dédiés en investissement en 2025, sur le service public et la relation aux citoyens). Nous maintenons notre volontarisme, car l'amélioration du service rendu aux habitants, l'accessibilité, l'inclusion comme notre action pour la tranquillité publique reste notre fil rouge, parce que nous sommes « la puissance publique de proximité » par excellence, notamment pour celles et ceux qui n'ont que ce patrimoine à leur disposition.

Nous agissons avec et pour les Cheneveliers. Preuve en est, récemment, avec le référendum d'initiative locale que nous avons proposé, que nous avons initié le samedi 15 mars dernier. Les Cheneveliers se sont mobilisés, se sont exprimés sur la suppression ou non du plan de circulation. Nous avons pris acte de ces résultats. Je vais les rappeler pour satisfaire les uns et les autres : 81,74 % pour le « oui à la suppression » et 18,26 % pour le « non ». Nous sommes fidèles à notre engagement de consultation et d'écoute des citoyens. Et parce que la municipalité respecte la démocratie, respecte le verdict des urnes, nous avons engagé les démarches nécessaires avec la Métropole pour mettre en œuvre ce choix issu du vote.

Dès le jeudi matin, nous avons d'ailleurs levé le filtre modal sur la rue Maxime Guillot et nous reviendrons avec la Métropole sur d'autres aménagements.

Ce référendum d'initiative locale était une expérimentation, environ une trentaine depuis son instauration en 2005 et c'est une démarche très rarement mise en place par une commune pour donner la parole directement aux citoyens sur un sujet structurant. J'ajouterai même, c'est très rare un an avant les élections municipales. C'est un risque que nous avons pris et qui a été relevé notamment par la presse.

- Un budget d'action et de protection **pour que Chenôve reste une ville émancipatrice au sein de laquelle l'éducation, la culture, le sport, les loisirs, l'engagement associatif et citoyen restent des points de référence et des valeurs essentielles pour notre ville et ses habitants**. 730 000 euros dans ce domaine de dépenses d'investissement, sans oublier le budget de fonctionnement important consacrés à ces différentes directions. Nous maintenons également le niveau de soutien financier et matériel aux associations, 830 000 euros, parce que la vie associative fait partie intégrante de Chenôve et qu'elle contribue à son dynamisme. Demain, nous aurons à voter le budget du Centre Communal d'Action Sociale de notre ville à hauteur de 1 380 000 euros. C'est la subvention d'équilibre du CCAS qui vous est proposée ce soir dans le budget communal puisque le CCAS

fonctionne avec la subvention que lui attribue la Ville. Ce budget social est un budget de protection d'une nécessité absolue. La solidarité est depuis longtemps une priorité de la majorité, elle l'est d'autant plus aujourd'hui face à l'urgence sociale qui ne cesse de grandir afin que nous puissions, avec nos concitoyens et pour eux, relever les défis qui s'imposent et s'imposeront.

Je rappelle que si nous pouvons saluer l'augmentation mesurée de la population qui vous a été présentée, nous avons aussi à déplorer l'augmentation de la proportion de très pauvres dans notre commune, puisque nous sommes passés de 25 % de personnes qui vivent avec moins de 60 % du seuil de pauvreté à aujourd'hui 29 %. 29 % de nos concitoyens vivent avec moins de 600 euros par mois. C'est la réalité sociale de Chenôve. Donc bien évidemment, nous sommes toujours volontaires en matière de solidarité, en matière d'action sociale et cette solidarité, cette action sociale se décline dans l'ensemble des politiques municipales avec l'objectif de créer du lien entre toutes et tous, de favoriser la cohésion, l'inclusion, de préserver la dignité de chacune et de chacun quel que soit son âge ou son origine sociale. Et à ce titre, je vous invite à participer ce week-end, dimanche 6 avril, à l'événement populaire, s'il en est à Chenôve, à savoir le carnaval. Rendez-vous à 14h sur l'esplanade du chapitre. Je le cite parce que c'est une des manifestations municipales qui brasse le plus largement la population et qui réunit toutes les catégories sociales de notre ville.

- C'est un budget d'action et de protection **car Chenôve est une ville de grands projets**. Vous les connaissez, nous poursuivons, nous intensifions notre travail pour un montant total de 2 800 000 euros avec la réhabilitation et l'extension de la bibliothèque-médiathèque François Mitterrand, celle du groupe scolaire « Les Violettes », la reconstruction de la Maison du Plateau, l'achèvement de la réhabilitation de la salle du « Clos du Roy » pour cet été ou cet automne, dernier délai. Du moins, c'est la consigne que j'ai donnée aux services. D'autres projets s'achèvent et nous sommes heureux de vous convier dans quelques jours à l'inauguration du parc, un havre de nature de deux hectares en centre-ville.

- C'est enfin un budget d'action et de protection **pour que Chenôve soit plus que jamais une ville de transition écologique** : et vous vous doutez de l'importance stratégique des choix que nous faisons face à l'urgence climatique, la nécessité d'être plus respectueux de notre environnement à travers une transition écologique et durable que nous assumons pleinement. C'est un budget d'écologie sociale, car, nous faisons de l'écologie pour toutes et tous et non pour une seule catégorie d'individus ou de privilégiés.

Ce budget qui sera suivi demain du conseil d'administration du CCAS avec à l'ordre du jour, l'examen de son propre budget est le fruit de notre travail collectif guidé par des choix politiques forts et je salue, à nouveau, le travail de l'ensemble des élus, l'ensemble des adjoints et de l'ensemble des directrices et directeurs de services qui sous la conduite de la directrice générale des services ont travaillé avec la direction des finances.

Je ne vais pas développer plus avant les tenants et les aboutissants des points qui vont être abordés lors de notre Conseil Municipal ce soir. J'imagine que les rapports qui vont vous être présentés, les interventions, les échanges qui vont s'en suivre seront suffisamment détaillés, je l'espère constructifs et surtout apaisés.

Je vous remercie de votre attention. Et je passe tout de suite au point numéro 2, qui est à l'ordre du jour de notre séance du Conseil Municipal, à savoir l'approbation du compte de gestion 2024 de la Ville dressé par le comptable public. Et je donne immédiatement la parole à M. AUDARD, dont c'est la soirée.



FINANCES**1 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DE LA VILLE DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Le compte de gestion, établi par le comptable public, retrace les opérations d'un exercice comptable, en dépenses et en recettes, opérations identiques à celles retracées dans le compte administratif mais selon des modalités de présentation différentes. Il est soumis au vote du Conseil Municipal avant l'approbation du compte administratif.

Par ce vote, le Conseil Municipal constate la concordance des résultats entre le compte de gestion établi par le comptable et le compte administratif de la collectivité après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023
- le solde de tous les titres de recettes émis en 2024
- le solde de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2024
- qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2024.

Vu le compte de gestion 2024 joint,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1er : De déclarer que le compte de gestion dressé par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à viser et certifier le compte de gestion 2024 de la Ville.

T. FALCONNET – Bien. Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'intervention sur le compte de gestion du comptable public ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix : Qui est favorable à son approbation ? Levez la main. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le compte de gestion est donc adopté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

31 POUR



2 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Les réalisations et résultats de clôture de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Fonctionnement			
Résultat n-1 reporté	4 337 788,90	3 242 088,45	4 045 472,12
Recettes de l'exercice	24 332 127,52	26 142 033,96	25 915 690,62
Dépenses de l'exercice	24 152 416,75	24 857 651,66	26 002 438,51
Résultat de l'exercice	179 710,77	1 284 382,30	- 86 747,89
Résultat avant couverture du besoin de financement en investissement	4 517 499,67	4 526 470,75	3 958 724,23
Investissement			
Solde d'exécution n-1	- 3 063 476,14	- 3 204 070,09	- 1 931 866,05
Recettes de l'exercice	6 336 565,42	6 124 525,61	5 499 163,83
Dépenses de l'exercice	6 477 159,37	4 852 321,57	5 752 884,90
Solde des restes à réaliser	1 928 658,87	1 450 867,42	- 352 876,62
Besoin de financement	- 1 275 411,22	- 480 998,63	- 2 538 463,74
Excédent disponible repris au budget n+1	3 242 088,45	4 045 472,12	1 420 260,49

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette présentation vient compléter la maquette du compte administratif.

I – APPROCHE GLOBALE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

L'exercice 2024 se clôt par un excédent de fonctionnement de 3 958 724,23 €. Il est composé des excédents cumulés antérieurs (4 045 472,12 €) et du résultat dégagé sur l'exercice (- 86 747,89 €).

Après couverture du besoin de financement de l'investissement (2 538 463,74 €), le résultat reporté, qui peut être librement affecté au budget 2025, s'établit à **1 420 260,49 €**.

L'équilibre de l'exercice a été fortement impacté par la progression des dépenses de fonctionnement et d'investissement alors qu'aucune recette exceptionnelle n'est venue soutenir l'épargne comme ce fut le cas en 2023.

	2022	2023	2024
Épargne brute (A)	959 549	2 085 595	704 516
Encours de dette au 31/12 (B)	10 315 801	10 892 942	13 033 628
Capacité de désendettement (B/A)	10,8	5,2	18,5

La capacité d'autofinancement est légèrement négative en 2024 du fait de l'érosion de l'épargne brute dans un contexte de progression des charges financières et de stagnation des recettes.

Un travail doit être mené dès le budget primitif 2025 pour retrouver une capacité d'autofinancement suffisamment importante pour couvrir les besoins d'investissements identifiés sans avoir un recours trop important à l'emprunt.



Profil d'extinction de dette au 31 décembre



Dans l'encours de dette au 31 décembre 2024 figure l'emprunt signé en 2023 mais non encaissé sur l'exercice. Ainsi, avec un remboursement en capital de la dette de 1,0 M€ et deux nouveaux emprunts mobilisés pour 3,1 M€, l'encours net progresse de 2,1 M€.

II – ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

A – Des dépenses réelles de fonctionnement en progression

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent d'environ 1,45 M€, soit 6,1 % sur l'exercice.

1) Par natures comptables :

Par grands postes, les dépenses ont évolué comme suit :

Chapitre	Nature des dépenses	2023	2024	Variation 2024/2023
011	Charges à caractère général	4,82	5,62	16,60%
012	Charges de personnel	16,00	16,45	2,81%
65	Autres charges de gestion courante	2,67	2,83	5,99%
66	Intérêts et mouvements financiers	0,27	0,31	14,81%
67-68	Charges exceptionnelles	0,01	0,01	11,68%
Total		23,76	25,21	6,10%

En millions d'euros

Les dépenses de personnel progressent de 3% et représentent 65,5% des dépenses réelles de fonctionnement, en légère diminution par rapport à 2023. Ce poste de dépense est plus rigide que les autres et la diminution des charges à caractère général explique la progression de la part des dépenses de personnel. La composition des effectifs est présentée en annexe du compte administratif avec 362,8 agents en équivalent temps plein au 31 décembre 2024. L'augmentation s'explique par l'augmentation mécanique du SMIC et

du nombre de points des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale ainsi que par l'augmentation du nombre d'agent en 2024.

Les autres charges de gestion courante regroupent principalement les subventions, les frais liés aux élus et les droits d'utilisations informatiques et musicaux. La progression globale de ce chapitre 65 (+6%) s'explique principalement par l'accroissement de la subvention versée au CCAS lié au contexte inflationniste (+135 K€). Les dépenses en matière de logiciels informatiques (article 65818) continuent également leur progression du fait de l'informatisation toujours plus importante des pratiques et des missions.

Les charges à caractère général regroupent des achats, des prestations et services assurés par des entreprises, elles sont en hausse de 16,6 % et sont le principal vecteur de hausses des dépenses de fonctionnement en 2024.

Les achats représentent la moitié des dépenses de ce chapitre 011, avec 2,8M€. La part des dépenses de fluides est de 1,6 M€, en progression de 0,5 M€. Cette hausse s'explique notamment par les importants rattachements en 2023 qui sont venus minorer les dépenses de l'exercice précédent. Les autres composantes des achats sont relativement stables.

La part des prestations progresse de 23,7 % (+ 410 K€). Les principales sources de progression proviennent de assurances de la collectivité (+220K€) qui quintuplent, l'entretien des bâtiments et la maintenance (+ 100 K€) ainsi que les prestations de service (sécurité, gardiennage, enlèvement des déchets) qui augmentent de 70K€.

Les frais financiers établis à hauteur de 310 K€ au chapitre 66, correspondent aux intérêts d'emprunts pour 270 K€ et aux frais de gestion des acquisitions foncières gérées par l'EPFL pour le reste. Concernant les intérêts de la dette, les modalités de calcul avec les taux d'intérêts sont détaillées en annexe du compte administratif. La Ville de Chenôve bénéficie d'un taux moyen de 2.69 % au 31 décembre 2024 comparable à celui de 2023. Les frais financiers progressent de 40K€ portés par l'augmentation de l'endettement. Avec des emprunts indexés sur des indices de zone euro et des mécanismes de calcul sans risques, la hausse des charges financières n'est malgré tout pas une menace pour la situation financière. La classification des emprunts présentée dans la maquette du compte administratif l'illustre.

2) Par fonction :

Les dépenses réelles de fonctionnement peuvent également faire l'objet d'une présentation par fonction qui ventile chacune des dépenses dans les activités auxquelles elles concourent afin de suivre l'évolution de la dépense consacrée à chaque mission municipale, globalement. Les dépenses de personnel, d'entretien des bâtiments ou encore d'énergie sont ainsi fléchées en plus des dépenses, plus directes, d'achats de fournitures ou de services.

Les fonctions ont évolué entre 2022 et 2023 en lien avec le changement de nomenclature mais des retraitements ont été opérés pour permettre les comparaisons.

La présentation par fonction se décline comme suit et le détail est consultable dans la maquette budgétaire :



FONCTION		2023	2024	Variation 2024/2023
0	Services généraux	5,33	5,30	-0,56%
1	Sécurité	0,89	0,79	-10,89%
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentis	4,68	4,95	5,86%
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7,07	7,60	7,47%
4	Santé et action sociale	2,94	3,25	10,53%
5	Aménagement des territoires et habitat	2,65	3,11	17,35%
6	Action économique	0,15	0,15	-0,75%
7	Environnement	0,02	0,03	3,64%
8	Transports	0,02	0,03	38,97%
TOTAL		23,76	25,21	6,10%

B – Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Seules les ressources générées sur l'année sont ici étudiées en faisant abstraction des reprises d'excédents.

Chaque poste évolue comme suit :

Chapitre	Nature des recettes	2023	2024	Variation 2024/2023
013	Atténuations de charges	0,10	0,14	38,78%
70	Produits des services	1,40	1,40	0,00%
73	Impôts et taxes	16,47	16,72	1,51%
74	Dotations, subventions	7,09	7,35	3,71%
75	Autres produits	0,74	0,28	-61,41%
76-77-78	Produits exceptionnels	0,33	0,02	-94,87%
TOTAL		26,13	25,91	-0,83%

En millions d'euros

Les atténuations de charges sont constituées des remboursements par la CPAM et l'assureur de la collectivité de la rémunération du personnel absent pour maladie ou accident de travail. Cette ressource progresse de 40K€.

Les recettes des usagers qui sont les droits d'entrée, les remboursements de mise à disposition et les participations des familles aux activités reflètent la fréquentation des services municipaux. Ces recettes sont stables par rapport à 2023.



Elles sont ici présentées par secteur :

	2023	2024	variation 2024/2023
Périscolaire	395 518	395 447	-0,02%
Petite enfance	114 947	111 273	-3,20%
Accueils de loisirs	54 950	64 832	17,98%
Loisirs sportifs	226 342	243 390	7,53%
Jeunesse	15 871	17 990	13,35%
Centre nautique	119 871	112 227	-6,38%
Billetterie du Cèdre	43 536	37 265	-14,40%
Conservatoire	92 485	109 411	18,30%
Bibliothèque	551	658	19,41%
Droits de stationnement	7 272	9 730	33,80%
Funéraire et missions pour l'Etat	30 644	45 038	46,97%
Vente de bois et fleurs	21 460	22 676	5,67%
Mises à disposition et conventions	280 237	234 528	-16,31%
TOTAL	1 403 685	1 404 466	0,06%

Les impôts et taxes sont composés pour 41% de reversement de fiscalité transférée par Dijon métropole, et pour 53% des impôts directs (taxes foncières et taxe d'habitation). Avec une revalorisation forfaitaire des bases qui revient à des niveaux plus faibles du fait de la stabilisation de l'inflation, les impôts directs encaissés progressent de 1,6% (+140 K€). Les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés. Les reversements de fiscalité sont presque stables du fait de la fin de la diminution liées au pacte fiscal avec la métropole.

Les autres ressources fiscales sont composées principalement de la taxe locale sur la publicité extérieure (380 K€), stable, de la taxe additionnelle aux droits de mutation (330 K€) en diminution de 8% après les fortes baisses enregistrées en 2022 et 2023 et de la taxe sur la consommation finale d'électricité (224 K€) en repli de 30%.

Les dotations et subventions (chapitre 74) progressent de 3,7% soit + 250 K€. La dotation globale de fonctionnement est la principale composante (72%). La part forfaitaire a légèrement diminué (- 8K€) et la DSU (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) augmente de plus de 5 %.

Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments a été versé à hauteur de 26 K€, en diminution de plus de 30 %. **La dotation sur les titres sécurisés** progresse encore de 6,5 K€.

Les compensations fiscales de l'État représentent toujours 7% du total des dotations. Elles progressent encore de 5 % sur l'exercice.



Évolution des participations par organisme :

		2023	2024	Evolution	
Les	74718	État	371 834	298 266	-19,8%
	7472	Région	4 056	0	-100,0%
	7473	Département	86 748	81 407	-6,2%
	74751	Métropole	547	8 000	1362,5%
	747888	CAF et autres financeurs	1 005 913	1 107 050	10,1%
		TOTAL	1 475 076	1 494 723	1,33%

loyers progressent de 14,1% en lien avec les revalorisations de loyer basées sur l'inflation et les hausses de location (Cèdre,...) pour s'établir à 166 K€. Le compte 75 est complété des pénalités perçues sur les marchés en cours et certaines recettes exceptionnelles.

Les recettes exceptionnelles comportent essentiellement les reprises sur mandats antérieurs et les reprises sur provisions dont le niveau reste très marginal.

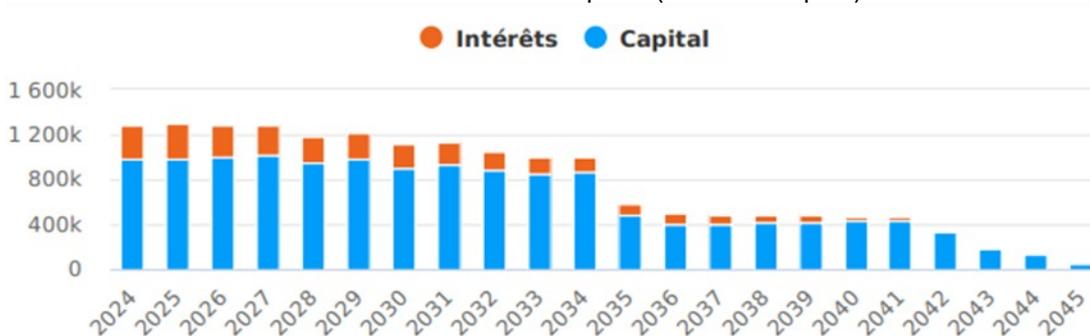
III – L'EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

A – Les dépenses réelles d'investissement

Globalement, ces dépenses s'établissent à 5,75 M€, contre 4,68 M€ en 2023.

L'annuité en capital de la dette (chapitre 16) était de 974 K€ en 2024. Elle progresse en lien avec les augmentations d'encours de la dette. Le graphique ci-dessous présente l'évolution anticipée des annuités de la dette sur les prochains exercices.

Evolution des annuités d'emprunt (intérêt et capital)



Les dépenses réelles d'investissement sont principalement composées des frais d'étude, de l'acquisition de matériel, de travaux et d'avances financières.

D'importantes **études** (nature comptable 2031) sont en cours pour affiner les projets avant de lancer les travaux. En 2023, ce sont 1,04 M€ de frais d'études qui ont été réalisés dont 650 K€ pour la bibliothèque, 220 K€ pour le centre de loisirs du plateau, 45 K€ pour l'opération suite aux incendies de l'Hôtel de Ville et du CCAS. Les autres études concernent la végétalisation des groupes scolaires, la réhabilitation du groupe scolaire Les Violettes ou encore la conformité électrique et les recherches d'économies d'énergie.

Au chapitre 21 et à l'article 2051, sont comptabilisées **les acquisitions** pour 560 K€.

Dans les acquisitions, on retrouve notamment 100K€ à destination du mobilier scolaire et non scolaire, 160 K€ de matériel informatique ou encore 40 K€ d'outillage.

Les travaux (chapitre 23) réalisés en 2024 se montent à 1,4 M€. Les principales opérations de travaux comptabilisées en 2024 en investissement :

- 468 K€ pour l'achèvement du gymnase du Mail
- 410 K€ dans les écoles
- 285 K€ sur l'Hôtel de Ville (électricité principalement)
- 110 K€ pour les autres gymnases et le boulodrome
- 112 K€ pour la vidéoprotection
- 83 K€ de travaux d'embellissement des espaces verts.

B – Les recettes réelles d'investissement

Deux emprunts ont été mobilisés en 2024 pour un montant total de 3,1 M€.

Les subventions d'équipement encaissées sur l'exercice se portent à 674K€.

Enfin, la part investissement du FCTVA représente une recette de 471 K€.

C – Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux engagements juridiques pris ou reçus sur l'exercice clos et dont le paiement ou l'encaissement s'effectuera ultérieurement.

Ils sont présentés de manière détaillée dans la maquette du Compte administratif et se résument ainsi :

Dépenses	1 294 907,73 €
Recettes	942 031,11 €
Excédent de financement	- 352 876,62 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.2121-31 et L.2313-1,

Vu le compte administratif et ses annexes, notamment la note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1er : D'arrêter les résultats définitifs.

ARTICLE 2 : D'approuver le Compte Administratif 2024 de la Ville.

ARTICLE 3 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Comme il est de tradition, je vais donner la présidence de séance à Mme POPARD, je vais donner la parole à M. AUDARD et je vais vous quitter pour quelques

instants de manière à ce que vous puissiez parler tout à fait librement du compte administratif, hors ma présence.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Mme Brigitte POPARD est désignée présidente de séance.

Présentation de la délibération par M. Patrick AUDARD.

B. POPARD – Merci beaucoup M. AUDARD. Donc, je vais demander s'il y a des interventions, des demandes de prises de parole, d'éclaircissements. M. NEYRAUD, vous avez demandé la parole, je vais vous la donner. Vous l'avez.

P. NEYRAUD – Merci Mme POPARD. Mesdames et messieurs les élus. Le compte administratif est comme le compte de gestion un acte administratif qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année passée. Aussi, nous approuverons sans réserve ce document qui est, comme nous venons de le dire, un acte administratif. Rappelons également que le compte administratif permet de comparer les dépenses et les recettes effectivement utilisées en comparaison avec le budget de l'année N-1.

C'est ce qu'a dit M. AUDARD. Il est important pour établir un budget de se baser sur ce compte administratif. Donc c'est ce qui va permettre un petit peu d'analyser tous les postes. Ne vous inquiétez pas, je vais être très court. Je vais me contenter de dire deux, trois petites choses, même s'il y aurait beaucoup à dire sur ce document administratif. Nous nous contenterons de souligner deux, trois petites choses. La première, l'augmentation du budget de fonctionnement, vous en avez parlé, et plus spécialement les charges à caractère général qui augmentent tout de même de plus de 16,6 %, ce qui n'est pas anodin. De même, les effectifs municipaux ont augmenté l'année dernière. Vous cherchiez une raison ? eh bien, la voilà ! Pour s'établir actuellement à 362,8 équivalents temps plein (ETP). Et les charges de personnel sont de ce fait en croissance de presque 2,8 %. Vous l'avez dit.

Les recettes de fonctionnement étant stables, l'épargne brute diminue fortement et la Ville de Chenôve s'endette un peu plus chaque année. Alors quand on n'est pas du métier ou qu'on n'est pas dans une assemblée comme celle-ci, c'est un petit peu dur de comprendre tous ces chiffres. Je vais vous expliquer ça très simplement. Stylo rouge, les recettes. Stylo blanc, les charges. À Chenôve, les recettes, elles ont tendance à diminuer. Donc le stylo, il va vers le bas. Les charges, elles, elles ont tendance à augmenter. Et au bout d'un moment, les deux lignes, elles se croisent. C'est ce qu'on appelle le fameux « effet ciseaux ». J'en ai parlé plusieurs fois. Et vous en avez parlé aussi d'ailleurs. Quand les lignes se croisent, qu'est-ce qui se passe ? Ça veut dire que la Ville est en déficit. Donc soit on a des réserves, c'est le cas pour Chenôve, soit on n'en a pas. Donc voilà, c'était pour expliquer ce petit effet « ciseaux » qui peut permettre de comprendre beaucoup de choses. Des fois des choses simples, des choses compliquées peuvent se faire comprendre très facilement.

Nous vous demandons de retenir sur ce compte administratif seulement deux chiffres, sur le compte administratif 2024. Le premier, masse salariale 2024 : 65 %, c'est uniquement des faits, ce n'est pas une critique, c'est juste des faits, 65 %. Deuxième chiffre à retenir, et vous l'avez dit aussi, M. AUDARD, 16,40 millions pour la charge de personnel. Voilà. Je vous demande de bien retenir. Ce n'est pas un numéro de magie. C'est juste vous focaliser sur ces deux numéros. Je voulais parler d'un chiffre, mais M. AUDARD l'a dit également, les primes d'assurance. Effectivement, année 2024, ça a quintuplé pour s'établir à 278 000 euros. Et malheureusement, je crois qu'en 2025, ça sera encore plus élevé, puisque ça sera 366 000 euros, si je ne m'abuse.

Deuxième chose qui m'a un petit peu surpris, c'est quand vous avez parlé de la vidéoprotection. Vous avez dit, on est sur le haut du panier, il y en a beaucoup. J'aurais tendance à dire, quand ça marche ! Parce que ça ne marche pas toujours. Et on vous l'avait dit plusieurs fois, que la société qui s'occupait de ça, OnDijon pour ne pas la nommer, il fallait peut-être en changer. A priori, vous nous avez écouté. Parce que cette année, vous avez dit, on va changer d'entreprise. Donc, merci à vous de nous avoir écoutés.

Pour conclure sur les données du compte administratif 2024, vous voyez, je n'ai pas été très long. Des données difficilement exploitables. Pourquoi pour nous c'est difficilement exploitable ? Parce que c'est une présentation par nature et non par fonction. Alors là aussi, il y a beaucoup de gens qui ne savent pas ce que c'est. Nature, c'est-à-dire qu'on prend chaque ligne, tac, tac, tac, par exemple, pour la culture, on met tout dedans. C'est un petit sac. Pour le sport, on met tout dedans. Et du coup, c'est dur de comprendre l'ensemble. Par exemple, si on faisait ça par fonction, on pourrait dire, le Cèdre, par exemple, il rapporte ou il perd de l'argent tant d'euros. La piscine, c'est pareil. Une piscine, je l'ai déjà dit plusieurs fois, c'est toujours négatif, une piscine. Ça ne rapporte pas d'argent, mais c'est utile pour la Ville, donc il faut continuer. Même si ça perd de l'argent, on sait que ça en perd, mais ce n'est pas grave. Le centre de Ternant. Ça peut être, je ne sais pas, n'importe quel établissement. Ça, c'est ce qu'on appelle la présentation par fonction. Pour nous, ça serait plus simple d'avoir, et ça parlerait certainement plus aux habitants de Chenôve et aux habitantes de savoir exactement comment s'organise sa mairie au niveau financier. Voilà, c'est juste une petite chose que nous, on ferait si on était à votre place.

Voilà. Sinon, au niveau de la situation de l'encours, vous en avez parlé très très peu. Donc 3,1 millions d'euros d'emprunts, pour moi, c'est quand même pas une petite somme, contrairement à ce que vous pouvez dire, ce n'est pas modéré, puisque ça nous amène à un encours de dette qui sera quand même de 13 millions d'euros, 13 millions d'euros, s'il vous plaît, à partir, enfin, à la fin 2024. Et nous verrons, sur le budget primitif auquel nous allons débattre que cela risque d'évoluer aussi. Nous voterons toutefois, comme nous l'avons dit, pour cette délibération qui est comme nous l'avons déjà dit, un acte administratif. Merci pour le travail effectué pour cet acte qui est très important. Merci.

B. POPARD – M. AUDARD demande la parole. Je la lui donne.

P. AUDARD – Oui, je ne vais pas alourdir les débats au stade du compte administratif, puisque nous allons avoir dans quelques minutes le débat budgétaire.

Et donc vous aurez l'occasion de vous exprimer de façon détaillée sur chacun des points qui vous préoccupent. Simplement pour la seule question des charges de personnel, vous annoncez un chiffre qui n'est pas tout à fait exact, dans la mesure où, nous avons donc une projection qui nous placera en dessous des 2% d'euros, ça on en discutera dans quelques minutes, mais sachez qu'on est très vigilants et que cet objectif dans le compte administratif est bien retracé dans un résultat qui est positif pour notre collectivité.

Sur la question de l'effet « ciseaux » et vos crayons rouges et blancs, le problème du crayon, c'est qu'il est assez vertical. La réalité dans la vie, c'est qu'il s'agit de courbes. Et que donc les courbes peuvent se suivre, se rapprocher ou éventuellement s'éloigner à nouveau. Et donc il y a des moments où les deux courbes, recettes, dépenses, se rapprochent. C'est les périodes dans lesquelles où c'est beaucoup plus difficile, mais, ça, chaque ménage peut le concevoir. Et puis il y a des périodes où on n'achète pas de machine à laver et où de nouveau, hop, les courbes s'éloignent l'une de l'autre. Et nous, nous avons beaucoup d'attention à cette courbe, cet effet « ciseaux » qui n'est pas l'effet du « ciseau » coupant, c'est l'effet « ciseaux » redouté. Si jamais nous n'étions pas vigilants sur l'évolution de nos comptes, mais là, au cas particulier, et vous le verrez dans le budget primitif dans un

instant, nous prenons des mesures pour garantir notre autofinancement net positif. L'objectif étant d'être toujours en situation proactive pour pouvoir continuer à investir.

Vidéoprotection, je n'en parle pas. Et puis en ce qui concerne l'encours de la dette. C'est vrai que quand on emprunte pour investir, puisque la collectivité ne peut qu'emprunter pour investir, qu'on s'entende bien, on n'emprunte pas, on n'est pas comme l'État qui emprunte pour payer ses fonctionnaires. Attention ! Non, non, non. Quand on investit, eh bien, on a une annualité de la dette qui augmente. Mais ça, je dirais que c'est à la fois, raisonnable parce que cela correspond à la raison, mais, c'est raisonnable aussi dans la mesure où nous mesurons les choses.

Je ne voudrais pas que de votre vote d'approbation du compte administratif, vous laissiez passer le message que notre collectivité serait aveugle sur sa situation budgétaire. C'est exactement le contraire. Donc voilà ce que je voulais vous répondre très rapidement. Avant qu'on aborde le cœur du sujet qui sera naturellement le budget primitif pour l'année 2025.

B. POPARD – Merci M. AUDARD. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas. Donc l'objet de ce vote est d'arrêter les résultats définitifs et d'approuver le compte administratif 2024 de notre Ville. Donc je vais mettre cette délibération aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous demande de lever la main avec les pouvoirs que vous avez les uns et les autres. Je vous remercie pour cette unanimité.

On peut rappeler Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire revient en salle du Conseil, et il est de nouveau président de séance.

T. FALCONNET – Mes chers collègues, merci. Merci Mme POPARD d'avoir présidé ce débat sur le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

30 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. FALCONNET

3 - FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2024 en approuvant le compte administratif de la Ville. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 1 418 604,35 € et doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

En priorité, ce résultat doit être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ce besoin de financement est égal au solde d'exécution corrigé des restes à réaliser. Le détail des restes à réaliser est annexé au compte administratif.

Le surplus peut être, soit reporté à nouveau et incorporé en tout ou partie dans la section de fonctionnement, soit inscrit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Compte Administratif 2024 fait apparaître les soldes suivants :

- un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 3 958 724,23 €
- un solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement de 2 185 587,12 € repris en dépense d'investissement au compte 001
- un solde déficitaire des restes à réaliser de - 352 876,62 € augmentant le besoin de financement de la section d'investissement et l'établissant à 2 538 463,74 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5,

Après avoir constaté les résultats et reports dans le Compte Administratif 2023 dressé,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 à hauteur de 2 538 463,74 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et de reprendre le solde en section de fonctionnement, sans réserve complémentaire à la section d'investissement, selon la ventilation comptable suivante intégrée au Budget Primitif 2025 :

compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 538 463,74 €
compte de recette 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 1 420 260,49 €

T. FALCONNET – Merci M. AUDARD. Y-a-t-il des demandes d'intervention sur le compte de résultat ? M. NEYRAUD.

P. NEYRAUD – J'avoue que je suis un petit peu embêté avec ce compte de résultat. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus. Le compte administratif, on vient de le voir comporte deux parties distinctes. La partie fonctionnement qui comprend les dotations de l'État, les impôts, les charges de personnel, tout ce qui permet de faire fonctionner une commune.

Pour 2024, résultat de l'exercice, grosso modo, moins 86 000 euros. 86 000 euros de déficit. Ce sont les chiffres. Deuxième partie. La partie investissement. Vous en avez parlé. Les subventions, l'épargne brute, les emprunts nouveaux pour les recettes et les banques pour les emprunts. Il faut faire les travaux. Tout ça, ça fait partie des investissements. Résultat



2024 de l'exercice : moins 350 000 €. Deuxième déficit. Alors vous allez me dire, quelqu'un qui découvre ces chiffres, comment on fait pour s'en sortir ? Soit on fait un emprunt pour la partie investissement, soit on a des réserves. Pour le coup, la Ville de Chenôve fait un emprunt un petit peu supérieur à celui dont on a besoin. Et on reporte quelques travaux comme tous les ans. Et paf, on obtient ce qu'on voulait. Tous les ans, vous dites, ces travaux-là, on n'a pas pu les faire, on va les repousser un petit peu. On ventile la plus grosse partie en investissement, dans le cas présent, 2 538 463, 74. On le met à l'année N+1, et on met le reste en fonctionnement N+1, pour avoir une marge de manœuvre, qui va rééquilibrer le déficit. Alors quand j'entends M. AUDARD dire, on ne fait pas comme l'État, on n'emprunte pas pour payer ses fonctionnaires, j'aurais tendance à dire : « ben si ! vous le faites un petit peu, quand-même ». Vous utilisez l'emprunt que vous avez fait pour en mettre une partie au fonctionnement. Ceci est légal, c'est complètement légal, sous réserve que ce soit marginal. J'espère que vous m'écoutez.

P. AUDARD – Oui, oui, on essaye de comprendre justement.

P. NEYRAUD – Tous les ans, vous faites ça. Alors, M. AUDARD dit, l'effet « ciseaux », ça n'arrive pas très souvent. Ça fait 3-4 années de suite qu'on l'a. Ma conclusion, c'est que vous endettez fortement notre commune, l'exemple du salarié qui est à découvert tous les mois. Vous en avez parlé aussi. Vous êtes à découvert, vous voulez acheter une voiture, vous faites un prêt à la consommation. Vous êtes en découvert parce que vous ne pouvez pas remplir votre frigo, c'est plus compliqué. Dans votre cas, vous dites, on fait un petit crédit pour la voiture, on en prend un peu plus et on injecte de la nourriture. Celui qui fait ça, pour un quidam comme moi et comme vous, ce n'est pas possible. Donc cette façon de faire, d'affecter un résultat qui est déficitaire, d'emprunter un petit peu plus et dire on va ventiler la plus grosse partie en investissement et on remet une petite partie en fonctionnement pour permettre de résorber ce déficit, un petit peu comme le gouvernement MACRON, c'est ce que vous avez dit. Pour nous, ce n'est pas sincère et pas viable à long terme. Du coup, nous ne voterons pas cette réaffectation du résultat. Merci.

P. AUDARD – Bien...

T. FALCONNET – Je vous en prie M. AUDARD.

P. AUDARD – Je vais essayer de décoder. Alors déjà, le message général que vous essayez de faire passer, c'est que nous ferions une espèce de jeu d'écriture pour financer du fonctionnement par l'emprunt. Et, en fait, vous accusez notre collectivité, alors que vous venez d'adopter le compte administratif, je vous le rappelle, de faire de la cavalerie budgétaire. Bon. Pourquoi vous en arrivez à commettre une telle erreur ? Posons-nous la question. Parce que tout simplement vous confondez deux choses. D'une part, le déficit résultant du non, de la non couverture par des recettes de dépenses d'investissement. Et, donc, effectivement, nous avons 2 millions et quelques qui doivent être financés par l'emprunt. Mais, je rappelle que l'emprunt, il est là pour financer l'investissement. Donc, il est normal que l'on parle de déficit sur un investissement puisqu'il y a une part qui forcément doit être couverte par l'emprunt puisque nous avons par ailleurs recours à l'emprunt. Ça c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que lorsqu'il y a un surplus, ce surplus, la loi nous dit qu'il peut être affecté au fonctionnement, ce que nous avons fait. Donc nous avons fait qu'appliquer la loi dans l'opération que vous nous reprochez, et je trouve que vous nous faites une critique un petit peu d'amateur, alors que vous voudriez laisser le sentiment que vous maîtrisez la technique budgétaire. La réalité, elle est celle que je viens de vous dire, tout simplement.

T. FALCONNET – Merci, M. AUDARD. Y a-t-il des demandes d'interventions complémentaires ? Juste une remarque. On est bien sur l'affectation du résultat 2024 qui est directement lié au compte administratif. Si j'ai bien compris, il a été voté à l'unanimité. C'est



quand-même compliqué de voter un compte administratif et ensuite de s'interroger sur l'affectation des résultats. Il eut fallu que vous votiez, que vous ne votiez pas le compte administratif. Bon, c'est la première remarque.

La deuxième remarque. Je crois que cela fait 5 ans que vous siégez dans cette assemblée, ça fait 5 ans, tous les ans, vous nous dites la même chose, vous faites les mêmes remarques et ça fait 5 ans que l'on vous dit que vous n'avez rien compris à ce qu'était un emprunt d'équilibre. Nous n'avons pas le droit, nous n'avons pas le droit, et nous ne le faisons pas, nous n'avons pas le droit d'emprunter pour payer du fonctionnement. Nous n'avons pas le droit c'est impossible. Donc, nous ne le faisons pas puisque nous n'en avons pas le droit. Quand M. AUDARD évoque l'État qui, lui, est le seul à pouvoir financer son déficit de fonctionnement avec de l'emprunt, alors que ça nous est interdit, il a raison. Strictement raison. À partir, je crois, du mois de novembre, voire octobre, les mauvaises années, et il y en aura de plus en plus, on en reparlera pour le budget. À partir du mois d'octobre, l'État emprunte pour payer ses fonctionnaires. Nous, nous ne pouvons pas le faire.

L'emprunt d'équilibre. Vous confondez ce dont nous avons discuté tout à l'heure, à savoir combien nous prévoyons au maximum d'emprunts pour financer nos investissements et combien nous dépensons, effectivement, pour financer nos investissements. C'est ce qu'on appelle l'emprunt d'équilibre. Ça, c'est pareil. Soit vous ne pouvez pas comprendre, soit vous ne voulez pas comprendre. L'emprunt d'équilibre, il est fixé sur les dépenses effectives, effectives d'investissement. Or, vous le savez, dans un budget municipal, une commune, quelle qu'elle soit, et ce n'est pas un cas isolé pour Chenôve, une commune ne réalise pas la totalité des investissements qui sont inscrits au budget. On est, certaines années, entre 60 et 80% de réalisation. Et nous avons...

P. AUDARD – Et c'est un très bon taux.

T. FALCONNET – Qui pourrait être meilleur, mais nous avons un taux de réalisation qui est très inférieur à l'inscription des investissements prévus au budget puisque le compte administratif, puisque le compte administratif, là aussi je fais de la pédagogie, le compte administratif c'est la réalisation effective de l'exercice 2024, de l'exercice passé, alors que le budget c'est une prévision. D'accord ! On prévoit les recettes, généralement quand on est un bon gestionnaire, et je pense que nous le sommes, que nous sommes un bon gestionnaire, nous prévoyons les recettes de manière prudente, prudente parce qu'on ne sait pas ce que sera la dotation de solidarité urbaine, on ne sait pas ce que sera la dotation de la DSIL, on n'a pas une vision claire de nos recettes a priori, quand on élabore le budget. En revanche, on prévoit des investissements à la hauteur de ce qu'on souhaite faire dans la commune. Ce qu'on souhaite faire dans la commune est toujours ajusté en cours d'exercice entre ce que les entreprises, ce que nos services peuvent effectivement réaliser et les capacités, aussi, budgétaires de la Ville en cours d'année. Voilà ! Donc, nous affectons ce résultat et c'est ce qui vous est demandé à travers cette délibération. Je pense que cela nous promet un débat budgétaire assez difficile parce que si on n'est pas d'accord sur la définition même des choses, là ça pose quand même un sacré souci.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ? Non, je n'en vois pas. Donc je mets aux voix l'affectation du résultat 2024 : Qui est contre l'affectation de ce résultat ? Vous êtes contre l'affectation du résultat alors que vous votez le compte administratif ? Très bien ! Non non mais très bien, ouh lala laissons les contradictions s'exprimer.

Donc vous êtes contre, 2 votes contre. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention.

Donc cette affectation de résultat est votée par la majorité.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

VOTES

29 POUR

2 CONTRE :

M. NEYRAUD - M. GUILLET

4 - FINANCES – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après la tenue du débat sur les orientations budgétaires lors du Conseil Municipal du 10 février 2025, il est proposé au Conseil Municipal de voter la présentation par chapitre du Budget Primitif 2024 de la Ville de manière globale (sans vote formel par chapitre).

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et les décisions prises pour la bonne conduite et mise en œuvre du projet municipal pour Chenôve et ses habitants.

Les orientations générales du Budget Primitif (BP) 2025

Depuis plusieurs années, le monde est traversé par de graves crises internationales depuis le traumatisme sanitaire du Covid-19, avec des conflits internationaux ou encore les crises climatiques qui redéfinissent la géopolitique mondiale sur des perspectives incertaines. A l'échelle nationale, des contraintes fortes pèsent également sur la préparation budgétaire et des mesures d'ajustement aux circonstances ont été encore nécessaires cette année. Cela s'explique notamment par une loi de finances promulguée tardivement.

Conformément aux orientations exposées lors du débat budgétaire qui s'est tenu le lundi 10 février 2025, le présent budget a été élaboré sur la base des axes prioritaires suivants :

- Le maintien du niveau et de la qualité de l'offre de services proposée aux Cheneveliers, tout en stabilisant les taux des impôts locaux pour la 9ème année consécutive malgré une inflation toujours présente, ce qui induit une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et une recherche constante d'économies et de nouvelles recettes ;
- La volonté de reconsolider l'autofinancement de la Ville pour faire face aux enjeux budgétaires ;
- La poursuite des investissements afin de poursuivre la mise en œuvre du contrat de mandat au service des habitants pour le développement et l'attractivité de notre ville.

Les principales caractéristiques du Budget Primitif (BP) 2025

Pour l'année 2025, hors reprise des reports en investissement, le budget s'élève à :

	DÉPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	27 801 684,51 €	27 801 684,51 €
<i>Investissement</i>	13 481 685,12 €	13 834 561,74 €

Le solde des restes à réaliser, reportés au budget d'investissement, s'élève à – 325 K€ avec 1,295 M€ en dépense et 942 K€ en recette. Pour rappel, le résultat et les reports de crédits ne sont intégrés qu'après adoption du Compte Administratif de l'exercice précédent. Les vérifications des comptes ont été finalisées récemment et permettent de faire valider le Compte Administratif lors du même Conseil Municipal que le Budget Primitif. Comme en 2024, il n'y aura donc pas de Budget Supplémentaire sur l'exercice 2025 mais des décisions modificatives pourront être présentées.

Le budget comprend des dépenses réelles et des dépenses d'ordre. Les dépenses réelles donnent lieu à des encaissements et à des décaissements alors que les opérations d'ordre permettent de valoriser des risques ou de réaliser des écritures patrimoniales, sans décaissement. Les dépenses réelles représentent 25,9 M€ en fonctionnement et 7,0 M€ en investissement.



Le budget de fonctionnement

La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes de gestion courante de la commune. Elle diminue de 1,9 M€ entre le BP 2024 et le BP 2025. Toutefois, hors écritures d'ordre, elle évolue de - 1% dans la poursuite d'une démarche de rigueur budgétaire.

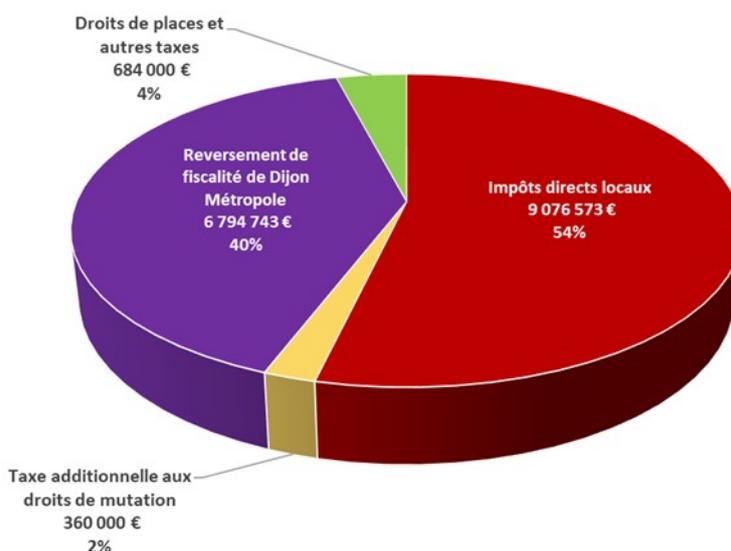
I – Recettes de fonctionnement

Chaque poste évolue de la manière suivante :

Le chapitre 013 concerne le remboursement des charges de personnel en lien avec les contrats aidés ou l'indemnisation des arrêts maladie. Le montant a été ajusté à la hausse pour se rapprocher des encaissements constatés 2024. C'est une recette difficile à estimer étant donné le caractère imprédictible des absences des agents.

Sur les recettes usagers, chapitre 70, l'évolution est de - 4% (- 60 K€) qui s'explique par une volonté de se rapprocher encore plus de la réalité des encaissements perçus en 2024 en ajustant les prévisions. L'absence d'évolution de tarif, exception faite des locations de salle (comptabilisées sur le chapitre 75) explique également la légère inflexion des recettes des usager par rapport aux exercices précédents.

Dans le chapitre des recettes fiscales (chapitre 73), se trouvent les impôts communaux (10,1M€) mais également le reversement de fiscalité en provenance de Dijon Métropole (6,8M€).



Composition de la fiscalité prévue au BP 2025

Pour les impôts directs locaux, autrement dit, les taxes foncières et la taxe d'habitation, l'évolution de BP à BP est de 2,0% (soit 195K€). Cette évaluation intègre :

- des progressions de bases fiscales (revalorisation forfaitaire, constructions nouvelles...) estimées à 9,08M€ dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles
- mais aucune hausse des taux pour la 8ème année consécutive.

C'est le résultat d'une volonté politique forte.

Notons la fragilité de la taxe additionnelle aux droits de mutation due au contexte sur le marché immobilier. La prévision budgétaire est ainsi revue à la baisse à hauteur de 10% (-400K€) par rapport au BP 2024.

Pour les autres taxes, l'ajustement est en lien avec les encaissements constatés en 2023 :

- Droits de place du marché : + 1K€ avec un budget de 69 000€
- Taxe locale sur la publicité extérieure : +15K€ avec une prévision de 385 000€
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : - 70K€ avec une inscription de 230 000€

Le chapitre 74 retrace les dotations et subventions. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est évaluée en progression de 200 000€. Le montant exact n'est pas encore connu au moment de la finalisation du budget mais cette évolution envisagée est en lien avec la population notifiée fin 2024 et la revalorisation annoncée en loi de finances sur la dotation de solidarité urbaine. Les compensations fiscales croissent mais de façon limitée eu égard à une revalorisation des bases fiscales plus faible en 2025. Le travail mené sur l'optimisation des financements de la CAF permet d'envisager une hausse des recettes de l'ordre de 130 K€. Les subventions en provenance de l'Etat sont inscrites à 420K€, un montant identique à celui de l'an dernier. Le fonds de compensation pour la TVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments communaux est réajusté à 30 K€ (en baisse de 5 K€).

Sur les autres produits de gestion courante (chapitre 75), le budget intègre une hausse des tarifs de mise à disposition des salles ainsi que la prise en compte de l'accroissement des locations. Globalement, cela représente +40K€ sur le revenu des immeubles.

L'ensemble de ces recettes permet d'équilibrer les dépenses de fonctionnement et de prévoir un virement de 1 M € à la section d'investissement (autofinancement).

II – Dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 25,9 M€ soit – 1 % par rapport au BP 2024.

Elles se détaillent comme suit :

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont composées des achats, des prestations commandées par la Ville mais également des impôts. Elles diminuent de 4,3% par rapport au BP 2024 grâce à l'effort collectif consenti.

Sur la partie achat, par rapport au BP 2024, de fortes diminutions sont constatées (- 266K€) et cela s'explique principalement par une diminution anticipée des charges de fluides. Sur le gaz, l'électricité, le chauffage urbain et les carburants, le budget passe ainsi de 1,5M€ à un peu plus de 1,2M€. Les efforts engagés par tous pour la réduction des consommations d'énergie dans un contexte de diminution des prix de l'énergie permettent cette diminution.

Les crédits de maintenance et d'entretien des bâtiments publics sont renforcés pour la bonne application des normes en vigueur, pour assurer le bon fonctionnement ainsi que la sécurité des services et usagers (+130 K €).

Les prestations de service apparaissent également en forte diminution sur l'exercice mais s'explique par le changement d'imputation des dépenses de sécurité.

Les charges de personnel (chapitre 012) diminuent de 0,3 % pour s'établir à 16,81 M€ malgré l'impact des hausses de cotisation CNRACL et URSSAF (+260K€) et la progression mécanique des salaires via l'ancienneté et les revalorisations du SMIC en année pleine. Cette baisse traduit un effort important de maîtrise de la masse salariale, principale dépense

de fonctionnement de la collectivité, dans un contexte de restriction budgétaire et de recherche de marge de manœuvres. Cette maîtrise passe par un examen approfondi des renouvellements de contrats et des remplacements suite à départ d'un agent. Ce travail sur la masse salariale permet de ramener la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement à environ 65 % contre 67 % en 2024.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) intègrent les subventions, les indemnités des élus et les participations versées aux organismes extérieurs. Elles diminuent d'environ 100 K€ sur l'exercice.

L'enveloppe des subventions aux coopératives scolaires est quasi stable, à hauteur de 23 K€, alors que celle des autres subventions reste stable avec 934 K€ alloués cette année.

L'enveloppe dévolue à la couverture du déficit du CCAS est revue à un montant de 1,38 M€ pour couvrir les besoins identifiés par la structure. Le budget du CCAS a généré des excédents en 2023 et 2024 qu'il mobilisera en 2025 pour couvrir une partie de ces besoins, réduisant mécaniquement la subvention d'équilibre sans contraindre son niveau de dépenses. La subvention sera réajustée en 2026 selon les besoins exprimés par le CCAS.

Le budget relatif aux indemnités des élus est stable étant donné l'absence de nouvelles mesures venant modifier les enveloppes budgétaires.

Le programme d'investissement et son financement

Les dépenses réelles d'investissement hors dette sont stables avec un montant d'environ 7,3 M€ en tenant compte des reports de dépenses. Hors report, les nouvelles inscriptions sont en diminution de 400 K€.

La maquette du Budget Primitif annexée au présent document intègre également les restes à réaliser présentés de manière détaillée dans le compte administratif.

Les recettes sont évaluées comme ceci :

Le résultat financier de l'exercice 2024 et la recherche active de marges d'équilibre sur la préparation budgétaire 2025 ont permis de dégager environ 1 M€ de la section de fonctionnement pour financer de manière complémentaire les dépenses d'investissement 2024. Ce montant diminue du fait de la dégradation du résultat en 2024 mais l'excédent structurel généré par la section de fonctionnement est en hausse. Les amortissements complètent cet autofinancement pour 900 K€.

L'emprunt d'équilibre inscrit se porte donc à environ 3,7 M€. Il est important de préciser que l'emprunt d'équilibre n'est pas réalisé en intégralité. Il s'agit du montant maximum théorique d'emprunt pouvant être sollicité, il peut être revu à la hausse ou à la baisse si certaines ressources envisagées s'écartent des prévisions ou si les dépenses évoluent. Une prévision d'emprunt effective de 3,0 M€ est attendue en 2025.

L'Etat reverse à hauteur de 16,404% de certaines dépenses réelles d'investissement (TTC) au titre du **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**. Cette attribution est faite dans l'année qui suit l'arrêt des comptes, après examen des dossiers de demande et en enlevant certaines dépenses non éligibles. Le montant de cette ressource au titre des dépenses réalisées en 2024 est estimé à 550K€ en 2025.

Les autres ressources sont constituées des **subventions et dotations d'investissement**, prévues à hauteur de 883 K€ en 2025 (hors recettes reportées qui représentent environ 940 K€). Estimées de manière prudente, les subventions inscrites et reportées en 2025 se basent sur les recettes qui devraient être perçues sur l'exercice, dans une démarche de

prudence et de lisibilité du budget d'investissement plutôt que basée sur la simple notification d'attribution. Du fait du retard sur la loi de finances, la collectivité a décidé de ne pas inscrire au budget primitif certaines subventions dont l'attribution n'est pas totalement certaine et qui attendront une décision modificative pour être inscrites, venant réduire d'autant l'emprunt d'équilibre.

Les dépenses présentées **en détail dans un tableau annexé** constituent les dépenses d'équipement et avances de fonds et se synthétisent comme suit :

- Les frais d'études recouvrent principalement les études relatives aux grands projets de la collectivité : réhabilitation de la bibliothèque, maison du plateau, réfection du CCAS, groupe scolaire des violettes pour un total de 1,65 M€.
- Un crédit de 1,3M€ est inscrit au chapitre 27 pour reprendre le versement des avances à la SPLAAD concernant la conduite du projet de centralité.
- Pour les acquisitions (chapitre 21), il s'agit principalement de matériel de travail et de mobilier pour les équipements municipaux (écoles, gymnase...). Les crédits se portent à environ 540 K€.
- Sur la partie travaux (chapitre 23), une inscription de travaux de 2,55 M€ est prévu sur les principaux postes suivants :
 - 1 M€ sur la bibliothèque pour le commencement des travaux
 - 200 K€ sur la maison du plateau
 - 920 K€ de travaux sur le patrimoine immobilier de la commune (groupes scolaires, centre nautique, hôtel de ville)
 - 210K€ pour la végétalisation, les parcs et les aires de jeux dans la ville

Ce chapitre augmente modérément avec le début des travaux prévus à la bibliothèque.

L'ensemble des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23) hors report est en légère diminution pour tenir compte de la hausse des investissements reportés dans un souci d'amélioration des taux de réalisation de la collectivité.

Les dépenses de remboursement en capital de la dette sont en diminution d'environ 50 K€ pour tenir compte des prévisions de remboursement du capital de la dette, hors opération afférente à l'option de tirage sur ligne de trésorerie (article 16449).

Ce Budget Primitif est détaillé dans une maquette budgétaire jointe à la délibération.

Comme indiqué dans la maquette budgétaire, lors de l'adoption du budget primitif les virements de crédits à l'intérieur de chaque section sont autorisés à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section hors dépenses de personnel.

Vu la maquette réglementaire du Budget Primitif jointe en annexe,

Vu la note brève et synthétique accompagnant ce document,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture du 19 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1er : D'autoriser les virements de crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,



ARTICLE 2 : D'adopter le Budget Primitif 2025.

T. FALCONNET – Vous pouvez donner simplement, puisqu'on a parlé de l'État, la proportion de la charge de la dette française par rapport au budget de l'État et si vous pouvez même nous faire un petit comparatif avec le bloc communal, pour voir combien la Ville de Chenôve est plutôt vertueuse en matière d'encours de la dette.

P. AUDARD – Écoutez, pour ce qui concerne l'État, la charge financière, la petite ligne en rouge, c'est 7 % du budget global. 7 %.

T. FALCONNET – Sur le fonctionnement, on est bien d'accord ?

P. AUDARD – Sur le fonctionnement.

T. FALCONNET – Nous, c'est 1.5 %.

P. AUDARD – Pour les villes, le bloc communal c'est de l'ordre de 4% et à Chenôve, 1,5%.

T. FALCONNET – On est bien d'accord, on parle bien des intérêts d'emprunt que nous payons par an pour les emprunts contractés. Donc, ça veut dire, si je comprends bien ce que vous dites et je pense bien le comprendre, il faut faire des efforts de pédagogie dans cette salle, si nous avons 1,5 % du budget de fonctionnement consacré à la charge de la dette, par rapport au 4 % du bloc communal ou par rapport au 7 % de l'État, ça veut dire que finalement, nous payons beaucoup moins d'intérêts à proportion que les communes, et donc que finalement, l'endettement est tout à fait acceptable.

P. AUDARD – Écoutez, Monsieur le Maire, vous m'ôtez les mots de la bouche. Donc, oui, il faut être pédagogique, nous avons effectivement une situation budgétaire qui est assez remarquable, comme d'ailleurs l'évolution de notre population.

T. FALCONNET – En matière d'endettement.

P. AUDARD – En matière d'endettement, évidemment. Le reste, c'est un peu plus compliqué.

T. FALCONNET – Merci M. AUDARD pour cette présentation à la fois pédagogique et très précise. J'ouvre la discussion, alors, je sais que ce que je vais dire va tout de suite être mal interprété. Si on pouvait resserrer nos interventions, puisque je rappelle que nous avons eu un débat d'orientation budgétaire et qu'il ne s'agit pas de refaire le débat de l'orientation budgétaire mais, peut-être d'exprimer une explication de vote. Cela dit, je ne couperais la parole à personne qui souhaiterait la prendre. Qui veut prendre la parole sur ce budget ? M. HABERKORN.

B. HABERKORN – S'adapter autant que possible à la catastrophe climatique est devenu une priorité majeure des politiques publiques, au moins elle le devrait. Malheureusement, le virus du Trumpisme affecte largement la droite française au pouvoir, négation des conclusions scientifiques quant au climat et à la biodiversité, et politique réactionnaire, par exemple dans la réintroduction de pesticides interdits ou l'abattage des loups. Les 52 mesurette pour adapter la France un réchauffement de 4 degrés sont dérisoires. Il suffit de lire la publication des climatologues de Météo France pour voir que dans un bon tiers de notre pays, il s'agira plus de survivre que de vivre. À Chenôve, notre majorité continue d'investir pour adapter son bâti, soit par des constructions neuves, plus résilientes, soit par des travaux d'isolation, soit en créant des îlots de fraîcheur au sein-même du tissu urbain.

Cette politique doit être soutenue, amplifiée, elle est absolument nécessaire. C'est pourquoi nous voterons en faveur des orientations budgétaires qui nous sont présentées ce soir.

T. FALCONNET – Merci M. HABERKORN. M. HUMBERT.

P. HUMBERT – Merci Monsieur le Maire. Pour le groupe communiste : Dans un contexte politique et économique incertain, le budget soumis au vote ce soir affiche nos priorités. Des services municipaux au bénéfice des habitants, un maintien de service public municipal de proximité renforçant la cohésion sociale. Des dépenses de personnel indispensables parce que nous voulons répondre aux défis qui font le quotidien d'une commune populaire dotée d'un quartier politique de la ville. Dépenses de personnel dénoncées par les droites à toutes les échelles, dans toutes les collectivités locales comme au niveau national. Le soutien maintenu à l'action sociale, aux aides sociales, aux personnes âgées, aux associations, à la vie culturelle. Les investissements pour demain, toujours au bénéfice des habitants : écoles, loisirs pour la jeunesse, aménagements urbains et transitions environnementales. Si une municipalité de droite dirigeait Chenôve, la priorité revendiquée donnée à la nette réduction du budget communal, mettrait à mal la solidarité, la vie associative, le choix de dotation scolaire ambitieuse, l'indispensable politique éducative associée à la prévention, à la médiation, à la sécurité. L'inscription dans une réflexion et une action écologique. La rénovation et la remodelisation du cadre urbain et de ses équipements collectifs. Nous voulons, en 2025, pour Chenôve et ses habitants, un territoire attractif, d'accès aux droits et à la dignité humaine. Un territoire bienveillant, protecteur, et émancipateur. Le budget qui nous est proposé y contribue avec conviction. C'est notre budget, nous groupe communiste et citoyen, nous lui apportons tout notre soutien. Merci.

T. FALCONNET – Merci M. HUMBERT, merci beaucoup pour cette déclaration. M. NEYRAUD.

P. NEYRAUD – Merci. Je ne répondrai pas à M. HUMBERT, sur ces attaques assez stériles, ma foi, sachant qu'on était dans le vote du budget. Donc je ne vois pas en quoi ces attaques viennent faire ici. Vous auriez dû faire la police de l'Assemblée, Monsieur le Maire. Je vais revenir au budget. Le budget, quel jour sommes-nous ? 31 mars 2025. Nous sommes, à ma connaissance, parce que je ne sais pas tout, hein, les derniers de la métropole à faire ce budget. J'ai entendu M. AUDARD dire qu'on était contraints, il y a beaucoup de choses à prendre en compte. Toutes les communes ont ces problématiques-là, ces contraintes également. Dijon également, et Dijon est beaucoup plus gros que Chenôve, vous en conviendrez. Et malgré cela, ils ont fait un budget courant janvier, il me semble. Il y en a même qui ont fait leur budget en décembre. On attend les derniers moments. Effectivement, le contexte mondial est très anxiogène. On ne sait pas trop où on va. Mais il faut faire avec. Donc attendre le 31 janvier, je trouve que c'est un petit peu tardif.

T. FALCONNET – Mars...

P. NEYRAUD – Oui 31 mars. Excusez-moi, mais je parlais de Dijon, avant. Il y a des choses qui me surprennent dans cette assemblée. Voyez, on rigole beaucoup, hein. Dès que je prends la parole, on essaye de me faire passer pour un idiot, de toute manière. C'est votre leitmotiv. Il raconte des chiffres qui nous dérangent. D'ailleurs, vous n'arrêtez pas de marteler que vous faites bien, que vous faites des choses parce que vous vous sentez en danger. Vous vous dites que les gens commencent à se rendre compte que l'on fait des bêtises. Et oui, vous en faites.

T. FALCONNET – Ben c'est la différence entre ceux qui ne font rien...

P. NEYRAUD – Excusez-moi Monsieur le Maire, mais je n'ai pas fini.



T. FALCONNET – C'est la différence entre ceux qui ne font rien et ceux qui parlent de ceux qui font. Il parle de ceux qui font, c'est toujours beaucoup plus facile que ceux qui font.

P. NEYRAUD – Encore un exemple de votre grande démocratie. S'il vous plaît, ne m'interrompez pas, je termine. Ben si vous m'interrompez à chaque fois.

T. FALCONNET – Je suis désolé M. NEYRAUD.

P. NEYRAUD – Ne m'interrompez pas s'il vous plaît.

T. FALCONNET – Je vous en prie, continuez.

P. NEYRAUD – J'espère que vous ne m'interrompez pas, c'est vraiment un manque d'éducation. Et vous avez quand même été professeur, c'est important de montrer l'exemple. Arrêtez de me couper la parole. Je suis surpris que parmi tous les conseillers municipaux présents, il n'y en ait pas un seul, mis à part nous deux bien sûr, qui ont relevé les nombreuses erreurs de ce budget primitif. À croire que personne ne l'a lu. J'espère que vous l'avez tous lu. Personne n'a remarqué des erreurs ? Moi, ça m'a sauté aux yeux tout de suite. Vous voyez l'idiot, il a repéré des erreurs. C'est comme ça que vous m'appelez hein. Au niveau des charges de personnel, je vais vous rassurer, nous allons être très courts cette année, parce que de ce budget primitif, comme les autres depuis 2020, ils se ressemblent. D'habitude, je fais état de l'ensemble des recettes, l'ensemble des charges, je détaille. Cette année, je ne ferai pas ça. Je vais me contenter d'aller à l'essentiel. Mais encore une fois, l'analyse de ce budget primitif n'a pas été simple en raison de ses contradictions avec le DOB. Le DOB, Débat d'Orientations Budgétaires, que nous avons fait le 10 février, est complètement différent de ce budget primitif. Il ne s'est passé qu'un mois et demi. Et pourtant, lorsqu'on lit un petit peu attentivement, on remarque les erreurs. Les erreurs, les voici. Vous dites et M. AUDARD, en plus, a bien accentué sur la chose, vous dites : « les charges de personnel vont diminuer en 2025 ». Dans le DOB, si on recule un petit peu avant, dans le DOB, il était clairement dit, au contraire, les charges de personnel allaient augmenter. Alors qu'ici, vous le dites, elles diminuent de 0,3 %. Je vous ai dit tout à l'heure de retenir deux chiffres. Ce n'était pas pour un numéro de magie. Je vous ai dit, 65 % de masse salariale, j'espère que tout le monde l'avait entendu, et 16,40. Ce sont les chiffres du compte administratif 2024. Je ne les ai pas inventés. Ce sont des faits. C'est vous qui m'avez donné ces chiffres. Je ne les invente pas. Dans le budget primitif, qu'est-ce qui a marqué ? Charges de personnel : 16,81. Je ne vais pas vous dire si on met 16,40 à gauche et 16,81 à droite et qu'on met le signe plus ou moins grand. Le 16,40, c'est plus petit que 16,81. 16,81 c'est le budget primitif de cette année. Donc quand on passe de 16,40 à 16,81, ce n'est pas une diminution, c'est une augmentation. Augmentation de 2,5 %. Première erreur. Parallèlement, vous dites réfléchir à des pistes d'économie. Nous allons vous en proposer quelques-unes. Quand on fait un référendum, on en a fait un il n'y a pas très longtemps. Première piste d'économie : faites un référendum avant de réaliser les projets. Cela aurait permis de faire les économies. Économie sur les travaux, ça aurait évité de mettre les commerçants en difficulté, parce que ces commerçants, ils ont été beaucoup en difficulté pendant ces mois-ci. C'est facile après de dire, j'enlève le barrage de la rue Maxime Guillot vous voyez, j'ai pensé à vous. C'était avant qu'il fallait penser à eux, Monsieur le Maire. Pas quand vous disiez, je n'ouvrirai jamais cette rue. Là, vous avez été contraints. C'est un gros désaveu de votre majorité. Première piste d'économie, faire un référendum avant. C'est comme le poisson qu'on voit dans les salles de chimie qui veut attraper l'asticot, il y a marqué réfléchir avant d'agir. C'est un petit peu pareil. Faire les choses dans l'ordre. Deuxième piste d'économie inutile, l'école des Violettes. Première mouture, Une étude qui n'a servi à rien. On a rétribué des architectes et des cabinets d'architecture, on a fait des études, pour environ 150 000 euros. À quoi ça n'a servi ? A rien. Pourquoi ne pas avoir investi plutôt cette somme dans le CCAS ? Pour des choses utiles. Encore de l'argent gaspillé.

Il y a aussi des emplois qui nous surprennent. Je lis dans vos différentes offres qui apparaissent et on m'a dit, il n'y a pas longtemps, je ne dirais pas d'où ça vient, il y a quand même beaucoup d'offres qui sortent de la Ville de Chenôve. Responsable à l'international, on en avait déjà parlé. En ce moment, coordinateur des manifestations. Il vous faut une personne pour coordonner toutes les manifestations sur Chenôve ? On n'est qu'une ville de 14 600 et quelques habitants. C'est quand-même pas énorme. Coordinateur des travaux également. On a aussi des doublons au cabinet du maire et on a même un Community manager. J'ai regardé la définition parce que je ne savais pas ce qu'était un Community manager. Le Community manager a pour mission d'établir une stratégie efficace pour augmenter la visibilité de la marque. Laquelle de marque ? La marque FALCONNET 2026 ? Ça sert à ça un Community manager ? Alors voilà pour nous ce sont des pistes d'économie. Dernière piste d'économie. Pour nous, il y a des achats compulsifs. Un sapin de Noël métallique, 8 000 euros. Je sais que vous avez été voir des présentations, vous avez vu un sapin, vous vous dites « Oh, il est beau, je l'achète ». 8 000 euros. Quand on est en déficit, on ne s'achète pas un sapin métallique à 8 000 euros.

P. AUDARD – Mais, on n'est pas en déficit.

T. FALCONNET – Chut, laisse-le terminer s'il te plaît.

P. NEYRAUD – Un triporteur de presque 9 000 euros pour la mairie mobile. Est-ce que c'était utile d'acheter ce genre de choses ? Vous voyez, rien que ça, le sapin et le triporteur. Mais vous vous rendez compte, les gens du grand ensemble, quand ils voient ce genre de dépenses, qu'est-ce qu'ils en pensent ? Vous croyez que ce sont des priorités pour des gens qui n'arrivent pas à remplir leur frigo ? Je n'y crois pas. C'est du gaspillage de l'argent public, selon moi. Je vais vous rassurer, nous ne parlerons pas du RSU 2023, malgré la tête que vous avez faite en propos liminaire. Pourquoi ?

T. FALCONNET – On pourra en parler après.

P. NEYRAUD – Non, on n'en parlera pas parce qu'on vous a demandé de le présenter en assemblée délibérante. C'est la loi. On vous a donné un mois pour le faire, sinon nous irons au tribunal administratif. Donc nous n'en parlerons pas ce soir. Et si on parle du RSU, c'est parce que vous nous le cachez. On vous a demandé trois fois de nous l'envoyer, nous ne l'avons jamais reçu. Nous vous avons demandé de l'exposer au Conseil Municipal, ce qui est la loi, vous ne nous l'avez jamais montré. Donc nous n'en parlerons pas plus. Autre point de contradiction avec le DOB.

T. FALCONNET – Il y a d'autres choses que je ne vous montrerai jamais...

P. NEYRAUD – S'il vous plaît, laissez-moi terminer. Autre point de contradiction avec le DOB. Les dépenses réelles d'investissement. Quand on avait regardé le DOB, le 10 février dernier, il y avait pour 11,8 millions d'euros d'investissement. On est passé en un mois et demi à 7,3. C'est ce qui a été marqué sur vos diapositives. Qu'est-ce qui s'est passé en un mois et demi ? Qu'est-ce qui s'est passé pour changer autant votre fusil d'épaule ? Je ne sais pas. Je pense savoir. Je pense qu'on a dû vous dire que ça fait un petit peu trop et il va falloir décaler un peu ces investissements. Si on regarde les travaux, On voit qu'effectivement, il y a un certain nombre de travaux qui vont être réalisés. Bibliothèque François Mitterrand, phase études et travaux. Donc on va commencer un petit peu les travaux, sachant que la bibliothèque François Mitterrand ne sera pas terminée avant 2027-2028. C'est ce qui a été annoncé.

Des autres choses qui nous étonnent : École des Violettes, vous lancez uniquement des études. C'est marqué là, ce n'est pas moi qui l'invente : études pour la réhabilitation du groupe scolaire Les Violettes : 500 000 euros d'études. Mais pas de commencement de

travaux. La salle du Clos du Roy. Écoutez, la salle du Clos du Roy, je ne savais pas que vous aviez commencé les travaux. Ce qui est surprenant parce que sur le CA 2024, il n'y a aucune ligne là-dessus. Bon, encore un questionnement. Zac Centralité : 1,3 million d'euros. Centralité à la SPLAAD, donc, moi, j'analyse comme ça, peut-être que je fais une erreur... C'est pour le parc urbain ? Pourquoi ne pas noter « parc urbain » ? Ce n'est pas un gros mot « parc urbain ». Il faut le noter. Ce qui portera l'encours, vous en avez parlé, environ 4 millions d'euros. C'est ce que vous avez dit. Alors qu'en commission, on m'avait dit plutôt 5. C'est ce qu'on m'avait dit. Donc ça change quand même beaucoup. On est passé de 11,8 à 7,3 en un mois et demi. On passe de 4 millions à 5 millions d'emprunts. Ce qui nous amène quand même, si on raisonne avec les 4 millions, à 17 millions à fin 2025. 17 millions d'encours, vous n'êtes pas d'accord avec ça ? 13 plus 4, ça fait 17.

Vous avez parlé de la petite ligne rouge qui représentait 0,4 millions d'intérêts. Effectivement, ça ne paraît pas beaucoup, mais si on raisonne ça en euros, 400 000 euros, c'est quand même une somme importante. 400 000 euros. Essayez de comparer l'État avec Chenôve. Je vais vous dire franchement, c'est vraiment prendre les habitants et les habitantes pour des benêts. On ne compare pas une ville avec un État. L'État, il est endetté depuis des années. Vous, vous vous endettez, vous êtes en train d'endetter Chenôve pour plusieurs décennies. C'est mon sentiment. Alors, pour répondre à M. HUMBERT, alors je ne vais pas faire d'attaque politique.

T. FALCONNET – On ne répond pas. C'est le principe. Vous le savez puisque vous m'avez demandé de faire la police de l'assemblée.

P. NEYRAUD – Oui, oui, oui. Je ne réponds pas.

T. FALCONNET – C'est le principe de ne pas attaquer les personnes.

P. NEYRAUD – Je ne réponds pas. C'est aucune attaque. C'était juste pour dire que nous, si on était au pouvoir, 80 % des choses que vous nous avez présentées, elles nous conviennent. La transition écologique, il n'y a pas de soucis pour nous. Faire des végétalisations dans les écoles, on est pour. Tout ce qui concerne l'éducation, on est pour aussi. Les associations, vous dites, si on baissait les associations, « M. NEYRAUD ne sera pas content ». On a toujours voté pour les subventions aux associations. On est d'accord avec ça. Les seules choses qui nous séparent, si je puis m'exprimer ainsi, c'est les deniers publics qui sont mal utilisés. C'est la tranquillité publique qui pour nous n'est pas satisfaisante pour les habitants. Troisième volet, c'est quoi à votre avis ? Je vous pose la question. Tranquillité publique...

T. FALCONNET – Vous ne vous en rappelez plus ?

P. NEYRAUD – Non, j'espère que vous allez me répondre.

T. FALCONNET – Continuez ! On attend, nous. Je ne sais pas de quoi vous parlez, donc, allez-y !

P. NEYRAUD – Bon, je vous le dirai à la fin de mon intervention. Donc pour le DOB, grosse différence avec le budget administratif. Un encours de la dette qui augmente. Je vous l'ai dit, si on était aux manettes, parce que vous le dites souvent, vous n'êtes pas aux commandes. Effectivement, nous ne sommes pas aux commandes, mais nous avons quand même le droit d'avoir des idées. Et je vous l'ai dit, pour 80% des choses, nous sommes d'accord. Il n'y a que sur certaines choses, notamment le fait de politiser tout.

T. FALCONNET – orff...

P. NEYRAUD – Ben si, vous n'arrêtez pas de politiser. Vous croyez qu'un référendum aurait mérité d'être politisé ? Ce n'est pas notre avis, c'est une question d'utilité publique. Pour conclure, quand on aime sa ville, on ne l'endette pas de cette façon, Monsieur le Maire. À mon tour, je vais vous dire que vous ne méritez pas d'être le maire de Chenôve et j'invite les cheneveliers à ouvrir les yeux sur les finances de la ville et sur ce manque de transparence. Contrairement à vous, nous jouons la transparence, l'équilibre financier sans fioritures et sans dépenses inutiles. Vous opposez les quartiers et ses habitants. Ce n'est pas comme ça que nous voyons les choses pour l'avenir de Chenôve, pour l'horizon 2026. Nous sommes très inquiets pour ce budget 2025 qui confirme nos craintes exprimées depuis maintenant 5 ans, à savoir : un budget qui ne sera équilibré que par un emprunt de 4 ou 5 millions d'euros, un encours de la dette qui grossit à vue d'œil et qui atteindra 17 millions d'euros fin 2025. Quand M. ESMONIN est arrivé en 2015, on était à moins de 10 millions d'euros. On en sera à 17 millions.

T. FALCONNET – On n'investissait pas, donc.

P. NEYRAUD – Vous étiez son adjoint. Une masse salariale qui explose et un personnel en grande souffrance avec un taux d'absentéisme supérieur à 10%.

T. FALCONNET – Ah ! Nous y venons !

P. NEYRAUD – Non, pardon, ce n'est pas 10 %, c'est 7,26 %. Vous voyez, j'ai mes sources. Un manque de transparence de votre majorité quant aux finances de la Ville et à l'opération du parc urbain qui va arriver bientôt à 12 millions d'euros. Un recul des investissements dans le temps pour les projets du mandat 2020-2026. Autrement dit, une reculade de tous vos projets ou d'une majeure partie, des ratios inquiétants qui montrent une dépendance aux banques. Bref, une situation très alarmante. Merci.

T. FALCONNET – Bien. Oui, il vaut mieux que je donne la parole à Mme POPARD tout de suite. Le temps de prendre des notes. Je vous en prie Mme POPARD.

B. POPARD – Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord, permettez-moi au nom du groupe majoritaire « Chenôve pour tous » de saluer la présentation de notre collègue Patrick AUDARD et de remercier notre directeur des finances et l'ensemble des services pour la qualité de leur travail, de leur engagement plein et entier au service de notre collectivité sous votre pilotage, Monsieur le Maire. Cette année encore, des éléments extérieurs nous impactent fortement. Cela a été présenté, les tensions internationales, l'instabilité institutionnelle nationale, la dette, je n'y reviens pas. Le vote du budget, c'est par excellence l'acte qui traduit des choix et des arbitrages politiques faits par la majorité municipale pour mettre en œuvre le programme sur lequel nous avons été élus. Ce budget a été construit avec rigueur, avec prudence aussi, pour s'adapter au contexte financier très contraint, mais il traduit également notre volonté et notre détermination. Nous sommes fiers des investissements prévus autour des grands axes prioritaires. 1,5 million d'euros pour la rénovation-extension de la bibliothèque. 2,8 millions d'euros pour l'éducation, la culture, la jeunesse et le sport. 688 000 euros pour la relation aux citoyens et la qualité du service public. La mairie mobile qui s'approche de nos concitoyens. 390 000 euros fléchés pour la transition énergétique des bâtiments, la végétalisation des espaces publics, le passage en LED, la préservation du plateau et les plantations. Nous poursuivons le travail qui permet de maintenir le soutien aux associations et au CCAS, qui permet aussi de maîtriser les charges du personnel en lien avec les organisations professionnelles dans un dialogue social constructif. Cet équilibre offensif se réalisera sans augmentation en pourcentage de la part communale des impôts locaux que l'on fait le choix pour la neuvième année consécutive de ne pas augmenter. Il s'agit de maintenir l'attractivité de notre territoire pour conforter sa population, ses recettes et ses services publics et d'agir concrètement pour préserver à notre mesure le pouvoir d'achat de nos familles. Notre feuille de route est donc toujours

aussi claire. Faire preuve de responsabilité dans une période très complexe, faire preuve de solidarité quand les inégalités continuent à se creuser et menacent la cohésion sociale sur notre ville. Combattre le repli individualiste qui nourrit l'intolérance, faire preuve de détermination pour continuer à améliorer le cadre de vie de toutes et tous et donc investir pour les projets qui ont été présentés. Avec tous les membres du groupe « Chenôve pour tous », nous sommes fiers de servir Chenôve, ville audacieuse, innovante, engagée, telle qu'elle avait été qualifiée lors du débat d'orientations budgétaires. Ce budget est la preuve en chiffre de notre envie d'agir pour et avec tous les cheneveliers et toutes les chenevelièrès. Tous les membres du groupe « Chenôve pour tous » voteront ce budget présenté.

T. FALCONNET – Merci Mme POPARD, merci mes chers collègues. Je vais donner la parole, quelques instants à M. AUDARD pour rétablir un certain nombre de points techniques qui, manifestement, n'ont pas été compris par M. NEYRAUD.

P. AUDARD – Oui, je vais être très bref parce que la question est d'ordre technique et je vais laisser à Monsieur le Maire le plaisir de refixer la totalité du cadre. En ce qui concerne donc les questions techniques : Notre calendrier budgétaire. Quand on a une ville composée comme la nôtre, avec l'angoisse, la pauvreté, les inégalités, il faut quand même être sérieux dans les présentations budgétaires que l'on fait et en particulier donc, prendre le temps nécessaire à l'adoption du budget. C'est en tout cas parce que nous voulions être à la fois raisonnables et vigilants que nous avons fait le choix de ce calendrier depuis bien longtemps, en raison notamment de l'insécurité budgétaire nationale. D'ailleurs, si je prends une collectivité voisine, qui est donc le département, j'ai eu l'occasion de m'exprimer au département, en tant que conseiller départemental, sur le fait qu'il était prématuré d'adopter un budget primitif au mois de décembre pour faire plaisir au gouvernement. Et de fait, le département a été obligé de redélibérer au mois de mars sur la situation budgétaire du département, compte tenu des évolutions nationales. Nous on n'a pas voulu imposer ça à nos concitoyens d'autant plus que nous on est dans une proximité directe avec nos concitoyens. Donc vous voyez, notre calendrier il était prudent et vous pouvez prendre toutes les collectivités alentours, et écouter tout ce qu'il a été dit mais peut-être que vous ne connaissez que la collectivité de Chenôve.

T. FALCONNET – Et encore...

P. AUDARD – Et encore... Mais la question elle est quand même que toutes les collectivités ont tenu le même propos sur la sécurité générale. Voilà donc pour le calendrier budgétaire. Deuxièmement, sur les anomalies que vous croyez devoir constater entre le débat d'orientations budgétaires et puis ce qui finalement figure dans le budget primitif. Il n'y en a pas parce que vous comparez des choses qui ne se comparent pas. Le débat d'orientations budgétaires a été mené dans le cadre des données budgétaires qui étaient les nôtres, bien sûr avec notamment, donc, la réalité du budget primitif que nous avons en vue. Là, aujourd'hui, vous nous dites : « Ah ! oui ! Mais il y a des divergences ! » Vous comparez en fait le compte administratif que nous venons d'adopter et le budget primitif. Ce qui fait effectivement, que vous comparez des choux et des carottes. Par exemple, 16,86 %, vous disiez tout à l'heure, et puis en réalité, si vous regardez ce que nous avons adopté en budget primitif, et que vous comparez les bons chiffres, 16,80 %. Vous dites 17 millions d'endettement, mais la réalité, c'est que sur l'année 2025, on va aussi rembourser de l'emprunt. On ne sera pas à 17 millions, on sera à 15 millions. Et vous dites... Mais finalement, nous avons eu tel et tel chiffre. Non, Monsieur, je ne veux pas reprendre la totalité de ce que vous comparez à tort, mais franchement, il y a un vrai problème dans la façon dont vous argumentez et dont vous lancez des chiffres dans l'espace public pour faire valoir je ne sais quoi, que vous fantasmez sur notre façon de conduire le budget. Non, regardez, regardez, étudiez, reprenez et vous verrez qu'on pourra se comprendre.

T. FALCONNET – Merci à toutes, merci à tous. Je vais simplement rappeler quelques éléments, mais très rapidement.

Trois chiffres : 27 801 684 euros. 27 801 684 euros, c'est le budget de fonctionnement de la Ville.

7,3 millions d'investissements. C'est ce que nous allons injecter dans les investissements, dans les grands projets et accessoirement, accessoirement donnés aussi par ce biais du travail aux entreprises et notamment aux entreprises locales.

830 000 euros aux associations. Tout cela normalement, Tout cela, mes chers collègues, pour une ville de presque 15 000 habitants, tout cela devrait normalement entraîner un débat budgétaire de haute tenue, de haute tenue. Et je vous remercie, je remercie les membres de la majorité municipale d'avoir tenu la ligne qui sied à un débat budgétaire d'une ville de 15 000 habitants et qui présente à la population un budget d'environ, d'environ 35 millions d'euros. Ce n'est pas l'association des pêcheurs à la ligne, même si certains peuvent aimer ce sport. Ce n'est pas la petite association de joyeux lurons qui se réunit là. C'est un Conseil Municipal. C'est le Conseil Municipal de la Ville de Chenôve. Et je trouve que d'avoir un débat qui est vraiment, dans certains aspects, en dessous de ce qu'il devrait être, c'est lamentable. C'est lamentable pour une ville comme la nôtre. En tout cas, ça n'est pas lui faire honneur. Vous évoquez, M. NEYRAUD, le manque de respect que j'ai à votre égard, que nous avons à votre égard. Il semblerait vous affubler vous-même, comme quoi la fréquentation le dimanche matin sur le marché de camarades de la gauche radicale vous amène à l'autocritique, c'est-à-dire à prendre des méthodes de la gauche radicale. Je vais vous faire un florilège très rapide de comment vous et vos amis nous qualifiez sur les pages de vos réseaux sociaux dont vous êtes responsable, dont vous êtes responsable. « C'est un grand classique pour ceux qui croquent. La clique FALCONNET. On s'arrange entre coquins. FALCONNET et son équipe de clowns. La directrice de cabinet capricieuse et incompétente. Les élus francs-maçons. M. FALCONNET est un menteur et l'équipe de saltimbanques ». Voilà ce qu'il y a pour qualifier, pour vous qualifier mes chers collègues, mes chers collègues de la majorité municipale.

P. NEYRAUD – C'est moi qui aie écrit ça ?

T. FALCONNET – Sur la page dont M. NEYRAUD est responsable, puisque ce sont des publications publiques. Je n'ai jamais tenu de tels propos, ni aucun d'entre vous n'a tenu jamais aucun propos de ce type à l'encontre de notre opposition. Jamais. Jamais. Jamais. Donc voilà ce dont vous êtes capable. Voilà ce dont vous êtes capable. Donc je n'ai pas de leçon à recevoir de vous en matière de respect. Neuf années de maintien des taux communaux. Mes chers collègues, neuf années de maintien des taux communaux à 0 % d'augmentation. Quand, dans le même temps, et je ne prends pas les neuf dernières années, je prends juste les quatre dernières années. Quand, l'inflation cumulée est de 13 % entre 2021 et 2024. Nous avons fait 0 % d'augmentation des taux communaux. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que nous avons absorbé dans nos dépenses de fonctionnement et nos capacités d'investissement, nous avons absorbé 13 % d'inflation en faisant porter l'effort, essentiellement sur les dépenses internes de la Ville, sans dégrader le service rendu à la population, sans augmenter la part communale des impôts locaux, taxes foncières et taxes sur le foncier non bâti. Et puis je le dis aussi, parce que la référence au personnel, je commence aussi à en avoir assez, si vous avez des faits, s'il y a des faits à dénoncer, qu'ils soient dénoncés. Mais nous avons maintenu les promotions, nous avons maintenu les changements d'échelon, nous avons maintenu le glissement vieillesse/technicité et les agents municipaux qui ont réussi un concours ont été promus, ont tous été nommés dans la collectivité. Quand nous pouvions le faire, bien évidemment, pour des raisons statutaires. Donc, sur le personnel, on y viendra avec votre question à la fin, mais sur le personnel, là non plus, on n'a pas de leçon à donner. Quand vous parlez du turnover sur les collectivités



locales, c'est tout à fait normal. C'est tout à fait normal d'avoir un turnover. Ça fait partie de la vie de la collectivité. D'ailleurs, c'est dans le budget pour la masse salariale. Quand Patrick AUDARD, tout à l'heure, dit que nous allons diminuer la part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement, ça veut dire que nous allons effectivement devoir, parce que les contraintes sont là, les contraintes nationales et les contraintes qui nous sont imposées par l'État, nous allons devoir, nous allons devoir ralentir sur, notamment, les recrutements. Et on peut juger de la pertinence de tel ou tel recrutement. En tout cas, c'est quelque chose qui est parfaitement maîtrisé et qui est piloté à plusieurs mains à l'échelle politique avec la première adjointe en charge du personnel et moi-même, puisque je suis le responsable du personnel, et avec la directrice générale des services.

Voilà ce que je voulais vous dire mes chers collègues en vous remerciant à nouveau de la qualité de nos débats, du moins pour celles et ceux qui ont fait preuve de hauteur de vue par rapport à ce débat budgétaire. Nous donnons les moyens à la Ville de continuer de travailler, de continuer d'offrir un service public de qualité, nous continuons d'investir. Je ne ferai l'injure à personne de rappeler quand même que nous avons eu l'incendie de l'Hôtel de Ville, l'incendie du CCAS, l'incendie du centre de loisirs. Alors on peut dire que c'est de la question de tranquillité publique. Ça, ce sont des actes criminels. Ce sont des actes criminels. Et nous avons à les absorber et nous avons à réparer. Quand vous évoquez, tout à l'heure, avec les éclairages LED, je ne sais plus qui disait « est-ce que tel lampadaire, tel candélabre avait été installé, avait été restauré à tel endroit et qu'il avait été cassé et saccagé deux jours après ? Est-ce que c'est le maire qui a jeté les pierres sur le candélabre ? Est-ce que c'est moi qui mets le feu aux bâtiments publics ? Non, ce n'est pas une question de tranquillité publique, ça. C'est une question de sécurité publique. Et c'est pour ça que lorsque le Préfet va venir à Chenôve, j'aurai une discussion avec lui sur ces questions. C'est pour ça aussi que j'entretiens les meilleures relations avec le directeur interdépartemental de la police nationale, parce que je souhaite que la police nationale fasse son travail à Chenôve et amène plus de sécurité aux habitants de Chenôve. C'est pour ça que nous allons investir 190 000 euros dans des caméras de vidéoprotection. Vous croyez qu'un homme de gauche, parce que j'espère que personne n'en doute, un homme de gauche, ça lui fait plaisir d'investir 190 000 euros dans des caméras de vidéoprotection ? Quand les 190 000 euros pourraient être utilisés à autre chose ? Non, ça ne me fait pas plaisir. Mais je le fais. Je le fais parce que c'est une nécessité pour les habitants. Parce que les habitants sont en demande de tranquillité publique et c'est légitime. Notamment, les plus fragiles et les plus faibles parmi nos concitoyennes et concitoyens. C'est ça le pragmatisme. Moi, je veux bien toutes les leçons possibles et imaginables mais de gens qui en sont dignes. Mes chers collègues, je vais mettre aux voix ce projet de budget. Qui est contre le budget 2025 ? Deux voix, sans surprise. Qui s'abstient ? Qui est pour ce budget ? Merci mes chers collègues de ce débat et de l'adoption de ce budget. Cela dit, ce que je vous ai dit sur votre page, vous devriez faire attention parce que c'est répréhensible. Et je me réserve la possibilité, le moment venu, de faire comme vous, à savoir de porter plainte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

VOTES

29 POUR

2 CONTRE :

M. NEYRAUD - M. GUILLET



5 - FINANCES – VOTE DU TAUX DES IMPÔTS DIRECTS POUR 2025

Annule et remplace la délibération DEL_2025_025 suite à une erreur matérielle.

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI), le Conseil Municipal vote, chaque année, les taux d'impôts locaux par une délibération spécifique distincte de celle du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés. Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable chenevelier, sachant que cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire décidée à l'échelle nationale en fonction des spécificités du bien immobilier imposé.

Depuis la Loi de Finances de 2018, des modalités d'actualisation ont été fixées. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul à partir de l'Indice des Prix à la Consommation harmonisé (IPC) de novembre et non plus d'un vote parlementaire. Il est déterminé pour 2024 en fonction de la variation annuelle de novembre 2022 à novembre 2023.

Le taux d'actualisation était de 3,4 % en 2022, de 7,1 % en 2023 en raison d'une forte inflation et de 3,9 % en 2024. Il sera de 1,7 % en 2024 et ce quelles que soient les données d'inflation corrigées par l'INSEE.

L'impact de l'inflation sur les bases fiscales communales diminue donc fortement cette année.

Concernant la taxe d'habitation, bien qu'il ne soit plus décidé depuis 2020 y compris pour les redevables qui y étaient encore assujettis, depuis 2023 la commune doit de nouveau inscrire un taux de taxe d'habitation afin qu'il s'applique aux résidences secondaires et aux logements vacants, désormais seuls assujettis.

Concernant la taxe foncière, en 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est venue compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec une neutralisation de ce transfert par l'application d'un coefficient correcteur.

Les bases prévisionnelles intégrant les évolutions physiques du patrimoine bâti et non bâti imposable, en plus de la revalorisation forfaitaire des bases, ne sont pas connues au moment de la rédaction du projet de délibération.

La Ville de Chenôve a établi son budget 2025 sans augmentation des taux d'impôts locaux et fait ce choix fort pour la 9ème année consécutive, malgré un contexte financier complexe et très contraint décrit dans le cadre des orientations budgétaires.

Elle souhaite par cet engagement réaffirmer son implication dans la préservation du pouvoir d'achat des Cheneveliers et poursuivre le développement de l'attractivité du territoire. Le climat fiscal doit en effet être propice tant aux propriétaires fonciers qu'aux propriétaires occupants afin de favoriser le bien-être et le bien-vivre de toutes et tous à Chenôve.

Vu l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1636 B sexies du Code général des impôts,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1er : De fixer les taux 2025 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties au même niveau qu'en 2024, soit :



- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,28 %
 - Dont, au titre de la part communale : 26,28 %
 - Dont, au titre de l'ancienne part départementale: 21,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 109,02 %
- Taxe d'habitation : 13,53 %

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Bien ! Mes chers collègues, qui veut prendre la parole sur le vote des taux ? Je ne vois pas de prises de parole. Tout le monde est satisfait de cette non-augmentation de la part communale ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR

6 - FINANCES – APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2025

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les tarifs municipaux relevant de la compétence du Conseil Municipal et voté le 5 février 2024 ne sont pas modifiés, la présente délibération a pour unique objet de prendre acte de la communication des tarifs fixés par décision de Monsieur le Maire dans le cadre des délégations de pouvoir du Conseil Municipal qu'il détient.

Cette nouvelle tarification comprend une évolution des tarifs de location des salles municipales.

Ces nouveaux tarifs municipaux seront applicables à partir du 1^{er} avril, et ce, jusqu'à ce que de nouveaux tarifs soient éventuellement votés.

Vu le document joint en annexe,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : De prendre acte de la communication des tarifs (locations ou prix de cession) de l'annexe n°2 adoptés par décision de Monsieur le Maire sur délégation de pouvoir du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci M. AUDARD. Il nous restera, bien évidemment, à fixer prochainement le montant de la location du Clos du Roy, de la salle du Clos du Roy. Y a-t-il des demandes d'intervention sur les locations de salle ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ces tarifs proposés ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR

7 - FINANCES - SUBVENTION D'EQUILIBRE 2025 VERSEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHENOVE

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'équilibre budgétaire du Centre communal d'action sociale,

Le budget principal des collectivités peut contribuer au financement des centres communaux d'action sociale (CCAS) par le biais de subventions et notamment de subventions d'exploitation qui sont à inscrire dans la prévision budgétaire.

Ainsi, les charges de fonctionnement du Centre communal d'action sociale de Chenôve sont équilibrées principalement par la subvention annuelle inscrite au budget principal de la Ville.

Ceci étant exposé,

Vu les montants inscrits sur budget de la Ville,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse, Sports en date du 20 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer une subvention de 1 380 000 € au Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du vote du présent budget.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci M. AUDARD. Mme JACQUOT, vous n'avez pas de déclaration à faire ? Cela vous convient ?

C. JACQUOT – Parfaitement, Monsieur le Maire.

T. FALCONNET – Vous pourrez continuer à vice-présider, plus exactement, le centre communal d'action sociale à mes côtés, dans de bonnes conditions. Qui voudrait prendre la parole sur ce point ? M. NEYRAUD.

P. NEYRAUD – Merci Monsieur le Maire. Bon. S'il me semble bien, je fais partie du Conseil d'Administration du CCAS, qui doit d'ailleurs se dérouler demain.

T. FALCONNET – C'est ça.

P. NEYRAUD – D'accord. Vous êtes le président du CCAS donc la puissante invitante, la puissance invitante et j'ai été surpris de ne pas être invité au repas des aînés cette année. Ben, oui ! À chaque fois, vous m'oubliez. Pourtant, je vous le rappelle...

T. FALCONNET – Non vous n'y êtes pas.

P. NEYRAUD – ...Mais je ne suis pas invité. C'est une question de respect, vous voyez, vous parliez de respect tout à l'heure. Et, à ce sujet-là, je vais être très court. Quand vous dites que je mets des choses sur ma page Facebook, ce n'est pas de moi, et vous voyez, je

ne l'ai pas regardé depuis ce matin. Donc, s'il s'est rajouté des choses, je n'y peux rien. Par contre, quand un adjoint se permet de diffuser une vidéo d'une personne non élue sur les réseaux sociaux, ça par contre c'est complètement illégal. Je vous demanderais, au sein de votre majorité, de dire, de faire, de dire à vos élus de ne pas recommencer.

T. FALCONNET – On est sur la subvention d'équilibre 2025 versée au centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Chenôve. Je vous demande de revenir sur le sujet.

P. NEYRAUD – J'y viens, j'y viens Monsieur le Maire.

T. FALCONNET – Merci.

P. NEYRAUD – Je vais y revenir même si ça ne vous plaît pas beaucoup.

T. FALCONNET – Non, non. Je vous demande de revenir sur le sujet.

P. NEYRAUD – Il s'agit, ici, d'attribuer une subvention de 1 380 000 euros au centre communal d'action sociale, le CCAS. Le CCAS a un rôle central dans la ville comme la nôtre. Là-dessus, je suis d'accord avec vous. Le taux de pauvreté global est d'environ 29 % et cette population a besoin d'être aidée. Le CCAS, ça sert à quoi ? Ça permet de lutter contre l'exclusion, à veiller à l'accessibilité des aides sociales, à apporter un soutien et un accompagnement aux personnes handicapées, aux personnes âgées et plus généralement à toutes les personnes vulnérables. Il est donc indispensable d'aider le CCAS en lui versant, ici, une subvention de 1 380 000 euros. Globalement, comment fonctionne le CCAS ? Le CCAS, vous l'avez dit, aide certaines associations par des subventions, ce qui est très bien, et heureusement, parce que ces associations auraient du mal. Par exemple, le CESAM, le SDAT, Agir ABCD, le Secours Populaire. Heureusement que le CCAS est là pour aider toutes ces associations. Cela représente, globalement, dans le budget du CCAS, 9 %, la partie subvention.

T. FALCONNET – On en parle demain de ça !

P. NEYRAUD – On en parle demain. Mais aujourd'hui, on parle de la subvention. Vous savez de quoi je vais parler et ça vous dérange. Si on regarde maintenant le budget total du CCAS, 1 880 000 euros, bon, 1 881 virgules 880, il me semble. Ce n'est pas le sujet. Sur ces 1 800 000, on peut même dire sur 1 900 000 euros de budget alloué au CCAS, presque 1,3 millions servent à la charge du personnel, soit plus de 68 %. Ce n'est pas vrai ? 1 283 293. Alors ce n'est pas pour flécher, comme vous dites, les personnes qui y travaillent. Mais si on regarde l'aide financière qui est donnée directement à la population la plus démunie, les 29%, vous savez combien ? Vous le connaissez ce montant. Seulement 134 600 euros, soit à peine 7,1 %. Vous vous rendez compte ? Sur 1,8 million de budget, on reverse 7,1 % à la population la plus diminuée. Ça ne choque personne tout ça ? Moi ça me choque profondément. J'ai beau être de droite, savoir que pour vous donner 100 euros, il n'y a que 7 euros qui vont aux plus démunis, moi ça me choque. Alors bien sûr, vous allez me dire que le CCAS, ce n'est pas que cela. Et effectivement, c'est aussi une aide à l'accès aux soins, une aide à l'accès au maintien dans le logement, pour ne pas que les gens se retrouvent à la rue, une aide à la mobilité, une aide à l'emploi par des formations, par exemple. Le revenu minimum étudiant aussi en fait partie pour le CCAS, même si, à mon sens, l'enveloppe est trop faible. L'ensemble de ces aides, je répète encore, 134 600 euros. 7,1 % ! Des cacahuètes ! Vous ne redistribuez pas grand-chose. Moi, ça me choque profondément ce genre de choses. Alors bien sûr, il y a aussi les prestations intellectuelles humaines qui ne sont pas...

T. FALCONNET – Mais on parle du CCAS ou on parle de la subvention ?



P. NEYRAUD – Oui, on parle du CCAS, et de la subvention.

T. FALCONNET – Mais de quoi vous parlez ?

P. NEYRAUD – De la subvention, mais vous le savez très bien.

T. FALCONNET – On parle de la subvention, on aura ce débat demain !

P. NEYRAUD – Non.

T. FALCONNET – Mais si...

P. NEYRAUD – Il en fait partie aujourd'hui.

T. FALCONNET – On aura ce débat demain.

Y-M. BRUGNOT – Il n'y aura pas de caméras demain.

T. FALCONNET – Ah oui ! Il n'y aura pas de caméras demain, c'est vrai.

P. NEYRAUD – Il y a quand même 1 380 000 euros qui sont alloués au budget pour le CCAS. Donc effectivement, c'est quelque chose que vous voulez cacher. Vous n'arrêtez pas de dire.

T. FALCONNET – Mais arrêtez avec ça !...

P. NEYRAUD – Vous n'arrêtez pas de dire.

T. FALCONNET – Arrêtez.

P. NEYRAUD – Laissez-moi parler.

T. FALCONNET – Arrêtez avec le complot...

P. NEYRAUD – Ce n'est pas un complot. Ce sont des faits.

T. FALCONNET – Mais si, le complot ... On vous cache tout.

P. NEYRAUD – 7,1 % qui sont reversés à la population.

T. FALCONNET – C'est insupportable...

P. NEYRAUD – Pour nous, on pense que ce n'est pas suffisant. On pensait naïvement qu'il y aurait à peu près 25 ou 30%.

T. FALCONNET – À ça, naïvement, ça, oui.

P. NEYRAUD – A Dijon, c'est le cas. Je me suis renseigné. Le CCAS reverse à peu près 25-30%. Vous pourrez vous y référer. A Chenôve, c'est 7,1%. Car au final, ceux qui sont oubliés, c'est les populations les plus démunies. Et malgré votre communication habile et parfois très enjoliveuse, vous essayez de faire oublier tout ça. Je vois que vous me regardez d'un air belliqueux, comme si j'avais dit quelque chose qui ne vous plaît pas.

T. FALCONNET – Je ne vais pas vous regarder en souriant non plus...

P. NEYRAUD – C'est quelque chose que vous n'aimez pas, ça. Nous, en tout cas, c'est un engagement de ma part, si je me présente en 2026...

T. FALCONNET – Vous allez vous présenter... si vous êtes élu en 2026 plutôt.

P. NEYRAUD – Vous verrez, je ne me suis pas présenté par génération.s encore...

T. FALCONNET – Moi non plus.

P. NEYRAUD – Ah si, ils vous ont annoncé. Je porterai cette part au minimum à 25% pour aider les plus démunis. Car au final, c'est encore eux qui sont oubliés. Donc pour moi, c'est une aberration de reverser que 7%, c'est une honte.

T. FALCONNET – Merci M. NEYRAUD. Eh bien, écoutez, je ne sais pas si vous allez vous présenter en 2026, mais j'espère que vous n'allez pas être élu. Parce que vous parlez de mettre la cabane sur le chien, avec vous, on est assuré de ça. Vous mélangez tout. Je ne veux même pas répondre. Je ne veux même pas répondre. Vous mélangez tout. Vous ne comprenez rien. Je ne peux pas dire autrement. Je suis à chaque fois atterré, atterré par vos déclarations. Quand vous parlez des intervenants sociaux, des intervenants sociaux qui font de l'accompagnement social, il faut bien les payer. Celles et ceux qui reçoivent tous les jours les bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale, qui instruisent les dossiers de revenu minimum étudiant, qui instruisent les dossiers d'aide au logement, qui instruisent les dossiers d'instruction dans les familles, parce que c'est aussi le CCAS qui instruit ça, qui instruit également l'APA, les demandes d'APA, qui instruisent les demandes d'adaptation des logements pour les personnes en inclusion, les personnes handicapées ou les personnes âgées. Heureusement qu'il y a du personnel pour recevoir les personnes bénéficiaires. Heureusement. Et en plus, quand vous dites qu'on ne reverse que 7%, c'est totalement faux. C'est totalement faux. Mais non, mais c'est totalement faux ce que vous dites. On verra demain. On verra demain. Vous mélangez tout. Vous mélangez tout et vous le faites à dessein. Quand au procès, en absence de transparence, vous n'avez qu'à regarder les chiffres, vous n'avez qu'à lire les chiffres. Demain on va voter. Demain on va voter le compte administratif. On verra ce que vous allez faire demain. Et on verra si vous avez le courage de le faire devant les administrateurs du CCAS. Parce que c'est plus facile ce soir de faire des effets de manche quand il y a effectivement la caméra et quand il y a la presse locale, quand on est en conseil d'administration du Centre Communal de l'Action Sociale et que là vous devez prendre des positions devant les administrateurs qui représentent les usagers, là c'est autre chose. Vous avez moins de courage, vous êtes moins faraud. On verra demain soir. Et je ne manquerai pas de vous rappeler demain soir les déclarations que vous avez faites ce soir, qui sont scandaleuses, scandaleuses ! C'est vos méthodes qui sont scandaleuses. C'est vos déclarations qui sont scandaleuses. C'est tout. J'espère que la prochaine équipe municipale aura une opposition digne de ce nom.

Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout ça pour ça. Moi, je voterai contre à votre place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR



JEUNESSE**8 - FINANCES - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR L'ANNEXE**

Dans le cadre de l'extension du service jeunesse à travers « L'ANNEXE », nous souhaitons proposer aux habitants (jeunes, parents, familles,...) un espace de convivialité comprenant la vente de cafés, de boissons et de viennoiseries. Cette initiative vise à renforcer les échanges et à dynamiser le lieu en offrant un service accessible et adapté aux attentes du public.

Afin d'assurer la mise en place de cette prestation, nous proposons la grille de tarif suivante :

- **Boissons chaudes (café, chocolat, etc.)** : 1,50 €
- **Thé à la menthe** : 1 €
- **Canettes de boissons** : 1 €
- **Jus d'orange frais** : 2 €
- **Viennoiseries**: 1 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 20 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : De valider la grille tarifaire pour « L'ANNEXE ».

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Personne n'est contre la boisson chaude à 1,50 euros ? C'est trop cher ? Qui veut prendre la parole sur ces tarifs ? Personne.

Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cela n'intéresse personne. Pourtant, c'est intéressant « l'Annexe ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

31 POUR

SOLIDARITÉ**9 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR 2025**

Le monde associatif chenevelier, première expression du pouvoir d'agir des habitants, contribue à la richesse, à l'attractivité, à la vitalité et au rayonnement de Chenôve. Les associations offrent aux habitants l'opportunité de s'engager pour la cause qui leur tient à cœur, de s'adonner à leur passion, de pratiquer l'activité culturelle ou sportive de leur choix, en compétition ou bien comme simple loisir, quel que soit par ailleurs leur niveau.

Le maintien d'un haut niveau de subventions aux associations, malgré un contexte budgétaire national contraint, reste une priorité pour la Ville, en parallèle du rôle d'accompagnement de proximité que joue au quotidien la Maison de la Vie Associative, le service Engagement Citoyen et les offices municipaux, partenaires privilégiés de la ville et des associations.

La Ville de Chenôve propose ainsi de maintenir pour 2025 le niveau de soutien financier au tissu associatif à périmètre constant pour que les associations continuent de contribuer aux liens entre les habitants et à la cohésion sociale, comme au dynamisme et à l'attractivité de Chenôve.

Suite aux demandes de subvention déposées en conformité avec le nouveau règlement budgétaire et financier en vigueur, la ville attribuera 831 575,20 € de subventions à près de 70 associations chenevelièrises sportives, citoyennes et culturelles œuvrant pour l'intérêt général, en lien avec les offices municipaux et en complément des subventions versées aux associations de solidarité dépendant du CCAS à hauteur de 140 000 €.

Plusieurs associations ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la ville, dans le cadre d'un véritable partenariat détaillant le rôle de chacun au service d'un projet d'intérêt général bénéfique pour le territoire ainsi que pour celles et ceux qui y évoluent.

Par délibération n°DEL_2025_08 du 10 février 2025, des avances sur les subventions ont été versées sous conditions à certaines associations afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

En conséquence, le montant des subventions aux associations et organismes extérieurs est fixé par la présente délibération comme suit :

	NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE L'AVANCE	SUBVENTION TOTALE 2025
1	Académie d'accordéon		900.00 €
2	Athletic Club Chenôve	9 695.00 €	19 497.00 €
3	Accueil magenta		400.00 €
4	ADAPEI 21		800.00 €
5	ADIRP		300.00 €
6	ADOC	4 297 €	8 595.00 €



7	Amicale des diables bleus		300.00 €
8	ANVP		150.00 €
9	APF France Handicap		300.00 €
10	ARAC		300.00 €
11	Arts Martiaux Chenôve	5 643.50 €	10 384.00 €
12	Association Médiation Prévention Dijon Métropole	40 020.00 €	80 040.00 €
13	Association sportive collège Herriot		500.00 €
14	Association sportive collège le Chapitre		700.00 €
15	ATAC	2 744.50 €	6 545.00 €
16	Basket Club Chenôve	24 997.00 €	49 873.00 €
17	Cercle algérieniste Dijon Bourgogne		200.00 €
18	Cercle sportif laïc Chenôve	4 825.00 €	9 222.00 €
19	Chenôve natation club	19 377.00 €	39 055.00 €
20	Chenôve rugby club	7 114.50 €	11 832.00 €
21	Chenôve triathlon club	4 170.00 €	7 742.00 €
22	CIDFF 21	1 000.00 €	2 000.00 €
23	Cité des airs	750.00 €	800.00 €
24	Club moby dick Chenôve	3 617.00 €	7 292.00 €
25	Rando Club Chenôve		692.00 €
26	Collège Edouard Herriot		500.00 €
27	Comité 21 Fondation Maréchal de Lattre		170.00 €
28	Comité de jumelage	1 500.00 €	7 500.00 €
29	Comité de parrainage du concours national scolaire		200.00 €
30	Comité d'entente des anciens combattants		800.00 €
31	Confédération syndicale des familles de Chenôve	1 750.00 €	2 500.00 €
32	Des outils pour réussir		600.00 €
33	Entente Bouliste Sportive Chenôve	4 123.00 €	7 695.00 €
34	Equi sens BFC	1 750.00 €	3 500.00 €
35	Figure 2 style	16 334.00 €	49 000.00 €
36	FNACA		300.00 €
37	France victimes 21	1 000.00 €	2 000.00 €

38	Génération Bombis		2 000.00 €
39	Handball club Chenôve	3 750.50 €	6 798.00 €
40	Indépendante Chenôve	11 202.00 €	23 101.00 €
41	JALMALV		250.00 €
42	Le petit musée bonbis		720.00 €
43	Les amis de la bibliothèque	950.00 €	1 390.00 €
44	Ligue de l'enseignement (école de la 2 ^e chance)		2 000.00 €
45	Lutte club Chenôve	5 738.00 €	12 449.00 €
46	Lutting girls	450.00 €	500.00 €
47	MJC de Chenôve / Les Maisons pop	109 294.00 €	327 879.20 €
48	Mouvement ATD Quart Monde		500.00 €
49	Mouvement le cri		400.00 €
50	MRAP		200.00 €
51	Musique municipale	13 780.00 €	42 000.00 €
52	OMC	1 750.00 €	3 500.00 €
53	OMS	15 311.50 €	27 378.00 €
54	Pionniers de France	2 500.00 €	4 500.00 €
55	Radio Shalom Dijon		500.00 €
56	Soleil d'or	500.00 €	2 000.00 €
57	Solidarité femmes 21	1 000.00 €	2 000.00 €
58	Souvenir Maxime Guillot		300.00 €
59	Tennis club Chenôve	1 909.50 €	3 734.00 €
60	Très d'union	4 000.00 €	8 000.00 €
61	Union cyclotouriste de Chenôve		297.00 €
62	Vocalistes en liberté		1 000.00 €
63	Volley club Chenôve	8 278 €	22 995.00 €
64	Wisla Krakowiak	500.00 €	2 000.00 €
	TOTAL	Avances sur subvention votées en février 2025 : 335 651.00 €	Total des subventions 2025 : 831 575.20 €

Le versement des subventions pour les associations sous convention s'effectuera conformément à l'échéancier contractuel.

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025,



Vu les conventions de partenariat conclues avec les différents partenaires,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 20 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'adopter les subventions aux associations et autres organismes telles qu'elles figurent dans le tableau exposé ci-dessus.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci M. RAILLARD puis à mon tour j'adresse mes remerciements d'abord à vous, parce que vous en avez la délégation, et ensuite à l'ensemble de l'équipe sous la direction de Justine LAGRANGE qui assure cette direction au sein de la collectivité. Pas à son titre de directrice de cabinet, je le précise mais directrice de la vie citoyenne. Qui veut prendre la parole sur ce point ? M. GUILLET.

C. GUILLET – Oui. Merci Monsieur le Maire. N'en déplaise à quelques-uns, nous soutenons l'intégralité des associations. En revanche sur le vote, vous permettez que je me déporte dans la mesure où je suis vice-président du Tennis Club de Chenôve.

T. FALCONNET – Je vous en remercie. Cela ne nous déplaît pas. Il faut bien qu'on ait des points d'accord. C'est compliqué d'aller vers les associations et de leur dire qu'on n'a pas voté les subventions. Je vous comprends.

C. GUILLET – On vote pour, on a tort. On vote, on a tort. C'est compliqué.

T. FALCONNET – Donc, pour une fois qu'on est d'accord. Tu te déportes aussi ? Vous vous déportez M. HABERKORN ? M. FOMBARLET se déporte aussi. Est-ce qu'il va rester des gens pour voter ? Bien. Je mets... Non, mais c'est les membres de bureau, bureau d'Association.

Donc, je mets aux voix : Qui est contre cette enveloppe de subvention ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Elle est votée à l'unanimité. Je demande à ce qu'on note les personnes qui se sont déportées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

28 POUR

3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :

M. FOMBARLET - M. HABERKORN - M. GUILLET



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MEDIATION & PREVENTION DIJON METROPOLE

L'**association Médiation & Prévention Dijon Métropole** met en œuvre, sur le territoire métropolitain des actions de médiation sociale, forme innovante d'intervention et de régulation sociale, et de prévention spécialisée.

La **médiation sociale urbaine et résidentielle** est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose.

L'**association** travaille en référence au référentiel d'activité de la médiation sociale issu de la norme métier AFNOR XP 60-600.

Parallèlement, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 pour rappel, le Préfet de la Côte-d'Or, a statué concernant le transfert de compétences entre le Conseil départemental de la Côte-d'Or et Dijon Métropole. Ce sont huit groupes de compétences qui ont été transférés depuis à Dijon métropole dont la prévention spécialisée.

L'association Médiation & Prévention Dijon Métropole a été retenue pour mettre en œuvre cette compétence, prioritairement en direction des jeunes de 9 à 15 ans, au travers d'actions de **médiation sociale jeunesse** en apportant une nouvelle réponse éducative axée sur la prévention de rue et l'approche systémique et partenariale des situations rencontrées. L'objectif est de lutter contre les processus de ruptures familiales, sociales, scolaires et d'un glissement vers la déviance et/ou le désœuvrement.

La mise en place des « Bataillons de la Prévention », mesure décidée par le comité interministériel de la ville du 29 janvier 2021, intègre cette volonté de prévenir la délinquance, de retisser le lien éducatif et favoriser l'insertion professionnelle comme citoyenne, et de garantir la tranquillité des habitants des quartiers, particulièrement au sein des lieux ciblés dits « Quartiers de Reconquête Républicaine » (QRR) dans lequel ils ont vocation à œuvrer, soit dans le quartier du Mail à Chenôve et dans celui des Grésilles à Dijon. Il s'agit d'un dispositif partenarial porté par la collectivité concernée, le service de prévention spécialisée du territoire et la préfecture, à l'aide de moyens octroyés par l'Etat notamment au travers du financement de postes supplémentaires d'éducateurs spécialisés.

Par délibération en date du 3 avril 2023, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de prévention spécialisée avec l'association Médiation & Prévention Dijon Métropole pour la mise en place sur son territoire des « bataillons de la prévention » avec l'intervention sur le territoire communal d'une équipe d'éducateurs spécialisés.

Dans le cadre de ce partenariat, l'association s'engage à :

- 1) offrir une présence éducative de proximité visible et mobilisable par les jeunes et les habitants du quartier,
- 2) travailler en prévention auprès des jeunes et de leurs familles,



- 3) travailler étroitement avec l'éducation nationale afin de lutter contre la déscolarisation, l'exclusion temporaire et pour maintenir cohérence et communication entre les familles et l'école,
- 4) co-construire avec les acteurs institutionnels de chaque secteur l'offre de réponse éducative adaptée à chaque situation rencontrée ou prise en charge.

En lien avec le Service de Gestion Comptable Dijon Métropole, afin de pouvoir finaliser le versement de la subvention de 40 020 € correspondant à cette convention de partenariat pour le premier semestre de l'année 2025, le Conseil municipal doit se prononcer explicitement sur l'attribution de cette subvention afin que puisse se poursuivre le projet de médiation et de prévention sur le territoire de Chenôve.

Aujourd'hui, une équipe de médiateurs est déployée sur le territoire de Chenôve, en lien avec le service jeunesse, pour créer du lien avec ces jeunes et accompagner les situations fragiles vers les structures de droit commun ou vers un accompagnement plus spécialisé en fonction de leur problématique.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration Générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 20 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de 40 020 € à l'association Médiation Prévention Dijon Métropole conformément à la convention de partenariat ici présentée.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Y-a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR



ÉDUCATION

11 - EDUCATION - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE DANS LE PREMIER DEGRE

L'objectif principal de cette convention est de définir les responsabilités de l'État, représenté par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), et de la commune de Chenôve concernant l'intervention des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pendant le temps de pause méridienne .

Cette convention fait suite à la loi du 27 mai 2024, qui stipule que l'État prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant ce temps lorsque la collectivité territoriale organise un service de restauration scolaire. Il appartient à l'État de prendre les mesures nécessaires pour garantir le droit à l'éducation des enfants en situation de handicap. La commune reste responsable des autres mesures nécessaires pour assurer l'accès effectif de ces élèves au service de restauration scolaire, à l'exclusion de l'accompagnement humain.

Dans le cadre de leur contrat de travail, les AESH peuvent intervenir durant la pause méridienne au bénéfice des élèves en situation de handicap désignés par les services de l'État, conformément à leurs protocoles d'accompagnement. Le temps d'accompagnement sur la pause méridienne est inclus dans le service des AESH et ne donne lieu à aucune rémunération supplémentaire de la part de la commune. La DSDEN informe la commune des AESH qui interviennent et des élèves qu'ils accompagnent, et peut désigner un remplaçant en cas d'absence.

Les AESH doivent se conformer aux consignes du responsable du service de restauration concernant la sécurité et le bon fonctionnement du service.

En résumé, cette convention vise à formaliser la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves handicapés durant la pause méridienne au sein du service de restauration scolaire de la commune, tout en précisant les rôles et responsabilités de chaque partie.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 20 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci Mme AGLAGAL. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette prise en charge ? Je vous remercie pour les élèves en situation de handicap qui pourront être ainsi accompagnés.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR

JEUNESSE

12 - JEUNESSE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE SERVICE JEUNESSE ET LE COLLEGE HENRY DUNANT

Le service jeunesse de la Ville de Chenôve souhaite mettre en place un partenariat avec le collège Dunant. Bien que ce collège soit situé sur la commune de Dijon, en limite de la Ville de Chenôve, il accueille un nombre significatif de jeunes issus de la commune. Ce constat justifie pleinement l'instauration d'une convention entre ces deux entités afin de renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur parcours scolaire et citoyen.

L'objectif principal de cette convention est d'instaurer une collaboration constructive entre le service jeunesse et le collège Dunant pour proposer des actions adaptées aux besoins des jeunes, en particulier ceux confrontés à des difficultés. Parmi les dispositifs prévus, la mise en place de mesures de responsabilisation permettra d'accompagner les élèves ayant commis un acte répréhensible au sein de l'établissement.

Mise en place de mesures de responsabilisation

Ces mesures visent à encadrer les jeunes en dehors des heures d'enseignement afin de les aider à prendre conscience de leurs actes et à adopter un comportement plus adapté. Cette démarche repose sur une approche pédagogique et bienveillante qui permettra aux jeunes concernés de :

- Réfléchir aux conséquences de leurs actes,
- Développer un sens des responsabilités,
- Renforcer leur lien avec les acteurs locaux du service jeunesse,
- Favoriser leur engagement dans des activités éducatives et citoyennes.

Un levier pour renforcer les liens entre la jeunesse et la Ville

Au-delà des mesures de responsabilisation, ce partenariat constitue une opportunité pour le service jeunesse d'élargir son champ d'action en identifiant et accompagnant des jeunes qui ne sont pas encore connus du service. Cette convention contribuera ainsi à mieux comprendre leurs besoins, à les orienter vers des dispositifs de soutien et à les impliquer davantage dans les initiatives locales.

Cette convention entre le service jeunesse et le collège Dunant repose sur une démarche préventive et éducative. Elle vise à offrir aux jeunes un cadre structurant leur permettant de mieux appréhender les enjeux de la vie en collectivité tout en renforçant leur lien avec les acteurs locaux.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 20 mars 2025,



Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser la signature de la convention entre le service jeunesse et le collège Henry Dunant.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci M. ACHERIA. Alors on ne va pas mettre un médiateur scolaire au collège Henry DUNANT parce que cela, c'est le choix de la Ville de DIJON, mais nous travaillons en collaboration avec le collège Henry DUNANT, parce qu'il y a un bon nombre de jeunes de Chenôve qui le fréquentent. Et dans le cadre de la quinzaine de la mémoire, je vous l'annonce nous travaillons également avec un collège de Fontaine d'Ouche puisque ce sont des collégiens qui ont réalisé le très beau documentaire sur Missak et Mélinée MANOUCHIAN et le groupe MANOUCHIAN.

Y-a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR

13 - JEUNESSE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE SERVICE JEUNESSE ET LE LYCEE SIMONE WEIL

Le service jeunesse de la Ville de Chenôve souhaite mettre en place un partenariat avec le lycée Simone Weil. Ce lycée accueille un nombre significatif de lycéens issus de la commune de Chenôve, ce qui justifie la nécessité d'une collaboration renforcée entre les deux structures pour mieux accompagner ces jeunes dans leur parcours scolaire et personnel.

L'objectif principal de cette convention est de permettre au service jeunesse de participer aux réunions du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) organisées par le lycée Simone Weil. Cette participation permettra d'échanger sur les situations des jeunes cheneveliers en difficulté scolaire et ainsi de mieux repérer et accompagner ceux en situation de décrochage.

Dans le cadre de ce partenariat, le service jeunesse pourra :

- Assister aux réunions GPDS afin de contribuer à l'analyse des situations des lycéens en difficulté,
- Proposer des dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins des jeunes identifiés,
- Offrir un suivi en dehors du cadre scolaire pour travailler sur la motivation et la réinsertion scolaire,
- Renforcer les liens entre les jeunes, leur famille.

Au-delà du repérage et du suivi des jeunes en situation de décrochage, cette convention vise à créer un cadre de collaboration durable entre le service jeunesse et le lycée Simone Weil. Elle permettra d'agir en amont pour prévenir les situations de rupture scolaire et favoriser une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes concernés.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 20 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser la signature de la convention entre le service jeunesse et le lycée Simone Weil.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci. Merci M. ACHERIA. Et je me permets également de saluer votre action en tant qu'adjoint à la jeunesse, votre engagement ainsi que celui de notre conseiller délégué à la jeunesse, ça le fait sourire à chaque fois que je dis ça parce que c'est la réalité, Yves-Marie BRUGNOT, et je pense bien évidemment à ce très beau moment qu'on a passé

aussi avec la soirée des talents organisée par la direction jeunesse, avec son directeur Mounir EZ- ZOUBI. Y-a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR

CULTURE

14 - CULTURE POUR TOUS – CONVENTION TRIPARTITE CINÉMA POUR 2024-2026 AVEC LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE (F.R.M.J.C.) DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET LES MAISONS POP DE CHENÔVE

La Ville de Chenôve, la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Bourgogne-Franche-Comté (F.R.M.J.C) et les Maisons Pop de Chenôve partagent la nécessité de promouvoir les expressions cinématographiques sur le territoire de la commune. À ce titre, la Ville de Chenôve est inscrite depuis plusieurs années dans le circuit itinérant « Les Tourneurs 21 ».

Cette activité culturelle a pour but la diffusion de films au plus grand nombre dans des conditions professionnelles. Une convention tripartite est proposée chaque année pour fixer les modalités logistiques et financières de ce partenariat.

À travers cette convention, la Ville de Chenôve s'engage à soutenir la Fédération Régionale des M.J.C de Bourgogne-Franche-Comté dans la réalisation de cette action par la mise à disposition de moyens (salle de projection) et par la participation aux frais propres à l'activité. Ainsi pour l'exercice 2024, le montant de la participation de la Ville de Chenôve est fixé à 4 938,86 €, et à 5 055,75 € pour les exercices 2025 et 2026 conformément aux grilles tarifaires jointes aux conventions.

Les Maisons Pop de Chenôve sont chargées d'organiser les projections de cinéma, la promotion des séances et l'accueil du public.

Vu les projets de conventions joints à la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du mercredi 19 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite cinéma 2024 entre la F.R.M.J.C de Bourgogne-Franche-Comté, les Maisons Pop de Chenôve et la Ville de Chenôve aux conditions exposées ci-dessus,

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite cinéma 2025-2026 entre la F.R.M.J.C de Bourgogne-Franche-Comté, les Maisons Pop de Chenôve et la Ville de Chenôve aux conditions exposées ci-dessus,

ARTICLE 3 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci M. LACHAMBRE. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? C'est une convention qu'on passe tous les ans.

Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR

SPORTS**15 - PROMOTION ET PROGRESSION DU SPORT - RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE 2025**

Le dispositif « Promotion et Progression du Sport » (P.P.S) a pour but principal d'aider les clubs sportifs de Chenôve à promouvoir le développement du sport individuel et collectif au niveau national.

La démarche engendrée par l'enveloppe P.P.S est de ce fait, triple :

- promouvoir le haut niveau et aider à y accéder,
- le soutenir de façon à le pérenniser,
- régler au mieux les situations d'accession s'approchant de l'élite nationale. C'est pour cette raison qu'une partie de cette enveloppe est versée directement à l'Office Municipal des Sports en cas de besoin, en cours d'année.

La répartition des subventions versées au titre de ce dispositif est proposée par le bureau de l'Office qui s'est réuni le 13 février dernier.

Les crédits correspondants à un montant de 102 000 € sont inscrits au budget primitif 2025.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 20 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer les subventions telles que proposées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION TIR A L'ARC	6 500 €
ATHLÉTIC CLUB DE CHENÔVE	12 500 €
A.D.O.C (Orientation)	4 500 €
BASKET CLUB DE CHENÔVE	26 000 €
ENTENTE SPORTIVE BOULISTE DE CHENÔVE	8 000 €
INDÉPENDANTE	14 000 €
LUTTE CLUB	7 500 €
CHENÔVE NATATION	13 500 €
ARTS MARTIAUX	3 500 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	6 000 €

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

B. POPARD – Je vous fais grâce de la lecture des montants de subvention, vous les avez dans la délibération.

T. FALCONNET – Sauf si quelqu'un le demande ...



B. POPARD – Bien sûr.

T. FALCONNET – On fait la lecture ligne par ligne. Y-a-t-il des demandes d'interventions sur ces subventions sportives ?

M. HABERKORN. Ben oui ! Vous vous déportez M. HABERKORN ? M. HABERKORN se déporte. Je ne vois pas le tennis dans les clubs donc. Très bien.

Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Et, on notera que M. HABERKORN s'est déporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

30 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. HABERKORN

16 - SPORTS ET LOISIRS - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ORGANISATION DE LA SECURITE AU CENTRE NAUTIQUE

La Ville de Chenôve, à travers les conventions d'objectifs et de moyens qu'elle signe avec les clubs sportifs, organise les relations qu'elle entretient avec les associations sportives adhérentes de l'Office Municipale des Sports (OMS) de Chenôve.

Cependant, certaines de ces associations utilisent le Centre Nautique Municipale pour leurs entraînements, compétitions, formations...

Le milieu aquatique est source reconnue de dangers, que la législation tente de minimiser en encadrant les pratiques, les conditions d'accès, d'hygiène et de sécurité.

Ces associations contribuent pleinement au dynamisme du Centre Nautique, tout en agissant pour leur compte et celui de leurs adhérents. Afin de préciser les responsabilités et l'organisation de la sécurité des membres des associations, les parties en présence ont décidé de signer la présente convention.

Ces associations sportives sont les suivantes :

- Chenôve Natation (CN)
- Chenôve Triathlon club de Chenôve (CTC)
- Moby Dick

La convention proposée (jointe en annexe) s'organise comme suit :

- Le titre I précise l'objet (responsabilité et organisation de la sécurité au Centre Nautique),
- Le titre II rappelle les règles de responsabilité et encadrement,
- Le titre III concerne le Plan d'Organisation des Secours et de la Sécurité (POSS) et le règlement intérieur,
- Le titre IV précise les conditions d'accès à l'établissement et le cas particulier des compétitions,
- Le titre V concerne les possibilité de sanction.

Vu le projet de convention, joint en annexe de la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 20 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions présentées dans l'exposé ci-dessus et d'y apporter en tant que de besoin toutes les modifications de détails nécessaires.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci Mme POPARD. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Non, je n'en vois pas.

Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient. Je vous remercie.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR

17 - SPORTS ET LOISIRS - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU A LA MAISON DU TENNIS AU COMITE DÉPARTEMENTAL DE COTE D'OR DE TENNIS

Vu les articles 1875 et 1876 du Code civil,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux, joint en annexe,

Considérant qu'un contrat de prêt à usage ne peut être conclu ou révisé par le maire qu'après délibération du conseil municipal,

Le comité départemental de Côte d'Or de tennis propose de créer un partenariat avec le Tennis Club de Chenôve (TCC) afin de promouvoir le développement du tennis sur la Ville de Chenôve en s'appuyant sur le TCC et avec le soutien de la collectivité.

C'est dans ce cadre que la Ville de Chenôve souhaite mettre à disposition du comité un bureau à la Maison du Tennis afin que ce dernier puisse poursuivre ses activités et mettre en place des projets comme le club selon un planning établi entre les deux partenaires.

La présente convention est conclue pour une durée de 9 mois à titre gracieux, du 7 avril au 31 décembre 2025.

L'ensemble des modalités relatives à la mise à disposition du local est détaillé dans le projet de convention joint en annexe.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 20 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un bureau à la Maison du Tennis au comité départemental de Côte d'Or de tennis.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Et, bien évidemment à tous les pratiquants de ce beau sport en Côte-d'Or que nous allons accueillir via le comité départemental de tennis. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Vous vous déportez, j'imagine. Très bien.

Ah ! Pardon ! M. LACHAMBRE.

L. LACHAMBRE – Oui, c'était juste à la fois pour donner l'information que le comité de Côte d'Or se réunit demain soir pour élire son nouveau président et pour dire également que je me déporte de ce vote en lien avec mes relations avec le comité de Côte-d'Or de tennis.

T. FALCONNET – Très bien. Merci. Donc M. GUILLET et M. LACHAMBRE pratiquant du tennis se déportent. Je mets aux voix. Qui est contre cette délibération ?

T. FALCONNET – Comment ? Non, non, je ne le pratique plus. Je ne pratique plus aucun sport. Ça se voit.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

29 POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :

M. LACHAMBRE - M. GUILLET

DOMAINE ET PATRIMOINE**18 - AMENAGEMENT - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR L'ANNÉE 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Il est précisé, qu'au cours de l'année 2024, aucune acquisition et aucune cession n'ont été réalisées par la commune ou par une personne publique ou privée agissant pour son compte.

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le bilan des acquisitions et cessions réalisées sur le territoire communal en 2024 annexé au présent rapport,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 18 mars 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture du 19 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte du bilan, annexé au présent rapport, des acquisitions et cessions réalisées sur le territoire de la commune au cours de l'année 2024.

T. FALCONNET – Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? On ne pourra pas dire qu'on est dispendieux en matière d'achat. Je mets aux voix. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? C'est la réglementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

31 POUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**19 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHENÔVE ET L'ASSOCIATION "RASSEMBLEMENT DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE NE PRATIQUANT PAS L'EUTHANASIE LIBÉRATOIRE (R.A.P.A.P.P.E.L.)" POUR LA STÉRILISATION ET L'IDENTIFICATION DE CERTAINS GROUPES DE CHATS ERRANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Chenôve et l'association « Rassemblement des associations de protection animale ne pratiquant pas l'euthanasie libératoire » (R.A.P.A.P.P.E.L.) ont pris la décision de coopérer afin de mettre en place progressivement, sur le territoire de la commune, la stérilisation, l'identification et le relâcher sur leur site de vie des chats errants dans le but d'obtenir une diminution notable de leur nombre sur le domaine public, conformément à ce que la loi préconise.

Ce partenariat permet ainsi d'assurer le bien-être des animaux tout en sensibilisant la population à cette juste cause, comme cela est par exemple le cas également avec la Société pour la Défense des Animaux (SDA) concernant la capture, le ramassage et la mise en fourrière des animaux errants et/ou dangereux.

La protection animale constitue en effet une priorité pour la commune de Chenôve qui souhaite donc poursuivre son engagement fort en faveur de la bientraitance animale.

L'association R.A.P.A.P.P.E.L. prend en charge les soins et le relogement des animaux abandonnés ou errants, tout en respectant son engagement à ne pas pratiquer l'euthanasie libératoire.

En contrepartie, la Ville de Chenôve s'engage à verser à l'association R.A.P.A.P.P.E.L. une cotisation de 50 euros, au cours du trimestre suivant la date d'anniversaire de la signature de la convention.

La Ville de Chenôve remboursera à l'association R.A.P.A.P.P.E.L., dans un laps de temps ne pouvant dépasser un mois après la demande, les frais vétérinaires engagés, sur présentation des photocopies de notes d'honoraires.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences des communes en matière de protection animale,

Vu la convention en cours entre la Ville de Chenôve et l'association R.A.P.A.P.P.E.L., arrivant à échéance cette année,

Vu le projet de convention joint à la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver le renouvellement de la convention entre la Ville de Chenôve et l'association « Rassemblement des associations de protection animale ne pratiquant pas l'euthanasie libératoire » (R.A.P.A.P.P.E.L.) pour une durée d'un an, reconductible tacitement d'année en année, dans la limite de 3 ans,

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,

ARTICLE 3 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



T. FALCONNET – Merci Mme BOILEAU. À titre d'information, je pense que vous vous en souvenez, j'ai confié une mission d'information et d'investigation à Mme GIRARD sur le bien-être animal et elle travaille. Normalement, elle devrait me remettre son rapport assez prochainement. Elle m'indiquait, il faut être bien clair sur l'objectif de cette délibération. Il y a une stérilisation mais les chats sont remis en liberté, ils restent chats errants. C'est-à-dire que, non, mais, parce qu'on me dit, on m'a posé la question : « Mais les chats, après, qu'est qu'on en fait ? » Les chats, ils sont remis en liberté. Oui, Mme BOILEAU ? Parlez-nous de chats s'il vous plaît.

J. BOILEAU – Nous avons eu une première réunion avec Mme GIRARD, la semaine dernière.

T. FALCONNET – Merci, merci beaucoup.

Je mets aux voix cette délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR

RESSOURCES HUMAINES

20 - RELATIONS HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.313-4,
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs doit être mis à jour au vu de la nécessité de transformer les emplois permanents suivants pour satisfaire aux besoins des services :

- un emploi relevant du grade d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet vers un emploi du même grade à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28 heures.

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-14 du CGFP.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment du recrutement.

Le candidat retenu devra à minima détenir les diplômes et/ou l'expérience nécessaires au recrutement.

- trois emplois à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 31 heures 30 minutes relevant du grade d'adjoint technique principal 1ère classe (catégorie C) vers le grade d'adjoint technique (catégorie C) pour la même quotité de travail.

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, ces emplois permanents pourront éventuellement être pourvus par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-14 du CGFP.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment du recrutement.

Le candidat retenu devra à minima détenir les diplômes et/ou l'expérience nécessaires au recrutement.

- deux emplois à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe (catégorie C) vers le grade d'adjoint administratif (catégorie C) pour la même quotité de travail.

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-14 du CGFP.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment du recrutement.

Le candidat retenu devra à minima détenir les diplômes et/ou l'expérience nécessaires au recrutement.



- un emploi à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 31 heures 30 minutes hebdomadaires relevant du grade d'adjoint d'animation principal 2ème classe (catégorie C) vers le grade d'adjoint d'animation pour la même quotité de travail.

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-14 du CGFP.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment du recrutement.

Le candidat retenu devra à minima détenir les diplômes et/ou l'expérience nécessaires au recrutement.

- un emploi à temps complet relevant du grade d'adjoint d'animation principal 1ère classe (catégorie C) vers un emploi relevant du grade d'adjoint d'animation (catégorie C) pour la même quotité de travail.

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-14 du CGFP.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment du recrutement.

Le candidat retenu devra à minima détenir les diplômes et/ou l'expérience nécessaires au recrutement.

- un emploi à temps complet relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe (catégorie B), vers un emploi à temps non complet dont la durée de service est fixée à 10/20ème (50%) relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (catégorie B).

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-8-2° du CGFP.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment du recrutement.

Le candidat retenu devra à minima détenir les diplômes et/ou l'expérience nécessaires au recrutement.

À l'issue de ces transformations et créations d'emplois, le tableau des effectifs, tel qu'adopté lors du Conseil Municipal du 10 février 2025, sera modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 19 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver par création et transformation les emplois décrits ci-dessus, à savoir :

- un emploi relevant du grade d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28 heures hebdomadaires ;



- trois emplois relevant du grade d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 31 heures 30 minutes ;
- deux emplois relevant du grade d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet ;
- un emploi relevant du grade d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 31 heures 30 minutes ;
- un emploi relevant du grade d'adjoint d'animation (catégorie C) à temps complet ;
- un emploi relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (catégorie B) à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 10/20ème (50%).

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci Mme POPARD. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Qui est contre cette modification du tableau des effectifs ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**21 - DÉLÉGATIONS DE POUVOIR À MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n° DEL_2020_018 du Conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégations de pouvoir au Maire,
 Vu la délibération n° DEL_2021_031 du Conseil municipal du 29 mars 2021 portant modification technique de la délibération n° DEL_2020_018 du Conseil municipal du 25 mai 2020,

Vu le tableau joint en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte des décisions présentées dans le tableau ci-après annexé.

T. FALCONNET – Délégations de pouvoirs que vous avez bien voulu m'accorder en 2020. J'ai entendu qu'il y avait une forme d'impatience, mais cela durera jusqu'en 2026. Donc, comme habituellement, fixation de tarifs, marchés publics, louages de choses, et créations/modifications de régies comptables.

Y-a-t-il des demandes d'intervention sur les pouvoirs que vous avez bien voulu m'accorder ? Je n'en vois pas. Je ne mets pas ça aux voix. Je vous demande de prendre acte que je vous ai bien communiqué les délégations que vous m'avez confié. Soyez attentifs ! Vous me donnez acte. Non mais que je n'ai pas de problème avec le Tribunal Administratif après. Bien !

M. NEYRAUD et M. GUILLET, l'ordre du jour ordinaire étant épuisé, nous pas du tout. Messieurs NEYRAUD et GUILLET nous ont adressé deux questions qui ont été reçues le 28 mars 2025 par un mail, par un email, par un courriel plus exactement, deux questions. Je vais demander à Mme POPARD et M. LACHAMBRE d'y répondre.

1. Existe-t-il un document unique pour la Ville de Chenôve et si oui, pouvons-nous le consulter ?

B. POPARD – Donc depuis 2001, et ce malgré l'obligation réglementaire faite aux collectivités locales de se doter d'un document unique, la Ville de Chenôve n'avait pas enclenché cette démarche. Un poste de référent prévention a été créé spécifiquement en juin 2023 pour assurer les missions relatives aux risques professionnels, à leur prévention et à la rédaction du document unique. Des assistants de prévention de la Ville désignés au sein de chaque direction ont suivi toutes et tous une formation à l'initiative de la DRHQVT. Le diagnostic est donc en cours et comme vous, nous attendons les résultats de celui-ci ainsi que sa formalisation dans le document unique qui sera présenté en CST et au Conseil Municipal.

T. FALCONNET – Voilà la réponse à la question. Et il y a un point demain en Comité Social Territorial (CST), puisque nous réunissons le CST demain, sur la prévention des risques psychosociaux et professionnels.



2. Quel est le bilan d'exploitation : déficit ou l'excédent pour le Cèdre pour l'année 2024 ?

L. LACHAMBRE – Merci Monsieur le Maire. Messieurs, il est dommage que votre intérêt pour la Culture ne se fasse qu'à travers le prisme financier mais, avant de répondre à votre question de manière factuelle, sachez que toutes les informations sont présentes dans le compte administratif que nous avons, que vous avez voté ce soir. Mais comme manifestement vous avez besoin davantage d'explications, nous allons vous les donner. En 2024, les dépenses de fonctionnement du Cèdre s'élevaient à 1 209 852 euros, et 68 708 euros pour les investissements, ce qui donne un total de 1 278 561 euros de dépenses pour l'année 2024. En ce qui concerne les recettes, celles-ci se sont élevées à 128 300 euros. Enfin, nous arrivons à un déficit de fonctionnement du Cèdre qui s'élève à 343 761 euros (hors coût RH).

T. FALCONNET – Vous avez pu noter ? C'est bon ? Voilà les réponses à ces deux questions. Et j'indique que le Cèdre n'est pas qu'une salle de diffusion musicale, elle est aussi le siège de la direction de la culture et également du Conservatoire à Rayonnement Communal. Mes chers collègues, nous avons terminé ce Conseil Municipal. En vous remerciant de votre attention, en vous remerciant de la qualité de nos débats, toujours de haute tenue, et je vous donne rendez-vous pour le conseil d'administration du CCAS demain à celles et ceux qui y siègent. Et surtout à Carnaval. Nous allons donner la Ville aux fous. Certains penseront qu'elle l'est déjà mais ils ont tort ! Bonne soirée !

La séance est levée à 22h04.



Le président de séance,
Thierry FALCONNET



La secrétaire de séance,
Brigitte POPARD